



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Première Commission

13^e séance

Lundi 21 octobre 2013, à 15 heures
New York

Président : M. Dabbashi (Libye)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en arabe*) : Avant d'entendre les orateurs restants sur les groupes « Armes nucléaires » et « Mécanisme de désarmement », la Commission examinera le groupe « Autres armes de destruction massive ». Nous entendrons d'abord une déclaration liminaire de S. E. M. Krzysztof Paturej de la Pologne, Président de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui se joint à nous par visioconférence.

Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Paturej et lui donne maintenant la parole.

M. Paturej (Pologne), Président de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole devant la Première

Commission. Je souhaite la bienvenue aux représentants des affaires de désarmement et à leurs délégations. Je suis accompagné aujourd'hui par mon ami, M. Jacek Sawicz, Chef du Département de la non-prolifération du Ministère des affaires étrangères de la Pologne.

J'ai l'honneur de prendre la parole devant la Première Commission. J'ai assisté à ses réunions pendant 25 ans en ma qualité de diplomate polonais et de haut responsable de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Je vais faire rapport à la Commission sur les résultats de la troisième Conférence d'examen de l'OIAC. Je voudrais également aborder la question des enseignements que l'ONU a tirés de ce processus.

La Conférence de l'OIAC s'est achevée avec succès le 19 avril, à 23 h 59, une minute avant l'échéance. Elle a adopté par consensus un document final consistant en une déclaration politique et un examen global des travaux de l'OIAC. La Conférence d'examen était bien préparée et bien organisée; elle a bénéficié d'une aide très professionnelle du secrétariat technique et du Bureau de la Conférence. Avec l'appui politique très actif et conséquent de S. E. M. Jan Borkowski, Représentant permanent de la Pologne auprès de l'OIAC, la présidence polonaise de la Conférence a promu et instauré un processus inclusif, transparent et axé sur les résultats pour la Conférence d'examen.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-52304(F)



Document adapté

Merci de recycler



Ce processus était composé de trois parties interconnectées. La première a été le travail de préparation, dirigé avec compétence par l'Ambassadrice Nassima Baghli, de l'Algérie; la deuxième a été les actes de la Conférence, et un rapport final de consensus; et la troisième a été le suivi. Je tiens à souligner la pertinence et l'importance de ce suivi, qui a renforcé la mise en œuvre par l'OIAC de toutes les dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Le Conseil exécutif de l'OIAC, qui s'est réuni presque immédiatement après la Conférence, a appuyé le processus de suivi et inscrit un point distinct de l'ordre du jour en tant que question permanente soumis à l'examen du Conseil.

Le Secrétariat technique a produit un document spécial sur les mesures concrètes, et les États Membres ont engagé un dialogue officiel et informel sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence d'examen. Ces mesures concrètes confirment que le document final, tel qu'adopté, ne s'applique pas à l'OIAC. L'OIAC met en œuvre activement les recommandations de la Conférence d'examen. Je voudrais maintenant présenter à la Commission les résultats politiques de la Conférence d'examen.

En général, à mon avis, plusieurs avantages politiques ont été obtenus grâce au régime de la Convention sur les armes chimiques et aux régimes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le premier avantage politique essentiel obtenu c'est l'absence de points de vue fondamentalement différents sur le rôle de la Convention et sur son importance en tant que traité mondial interdisant toute la catégorie d'armes de destruction massive de façon globale et non discriminatoire. Le deuxième avantage essentiel c'est le fait que tout le monde s'accorde pour dire que la Convention en tant que traité mondial de désarmement et de non-prolifération a été un succès. Le troisième avantage c'est la disposition à œuvrer de concert avec les États parties, le Secrétariat technique et les parties prenantes pour rendre l'interdiction des armes chimiques universelle et irréversible. Le dernier avantage, et pas le moindre, est la pratique du consensus et la façon dont les décisions sont prises. À mon avis, ces avantages politiques créent un environnement et des conditions de travail idoines permettant à l'OIAC de parvenir une interdiction complète des armes chimiques.

Un coup d'œil sur le document final révèle que 90 % de son contenu porte sur les problèmes traditionnels

de mise en œuvre et 10 % sur les recommandations et conseils nouveaux. Ces recommandations et conseils nouveaux seront à la base de l'élaboration du futur ordre du jour de l'organisation. Ils incluent une nouvelle approche concernant la non-prolifération par l'introduction des termes « empêcher la réapparition des armes chimiques », agents incapacitants, sécurité chimique, préparation et intervention en cas d'emploi d'armes chimiques et d'emploi abusif de produits chimiques toxiques à des fins illégales, bioconvergence chimique et coopération avec les parties prenantes, notamment l'industrie chimique, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales. La mise en œuvre des recommandations et des directives rendra l'OIAC plus pertinente et lui permettra de se développer pour devenir une agence mondiale responsable de la lutte contre les menaces chimiques.

À mon avis, la principale réalisation, et la plus utile, de la troisième Conférence d'examen aura été le remplacement du terme « non-prolifération » par « empêcher la réapparition des armes chimiques ». Ce n'est pas seulement un changement sémantique; c'est une nouvelle approche introduite par l'OIAC dans le programme intersessions. Le concept « empêcher la réapparition des armes chimiques » reconnaît que les armes chimiques pourraient tomber où que ce soit entre les mains d'acteurs multiples – gouvernements et acteurs non étatiques – quand bien même nous aurions détruit tous les stocks d'armes chimiques existants. Il ne vise pas des pays ou des acteurs non étatiques donnés. Il s'attaque au problème. Il reconnaît que dans un monde où la production mondiale d'armes chimiques et l'utilisation de produits chimiques toxiques se développent rapidement, la chimie ne doit être utilisée qu'à des fins pacifiques, et qu'empêcher la réapparition des armes chimiques requiert l'adoption d'une approche faisant intervenir l'ensemble de la société, dans le cadre de laquelle tous les utilisateurs et acteurs potentiels dans le secteur de la chimie doivent appuyer l'interdiction des armes chimiques. Dans un tel système, les parties prenantes, notamment l'industrie, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et la société civile sont les partenaires des gouvernements.

Je voudrais en venir maintenant aux enseignements tirés par l'ONU de la troisième Conférence d'examen. Ayant participé à presque toutes les conférences des parties chargées d'examiner le Traité depuis 1990, je peux affirmer que la troisième Conférence d'examen fournit quelques importants enseignements quant à l'avenir.

Je voudrais commencer par souligner l'importance de la présence et de la contribution du Secrétaire général Ban Ki-moon, qui a pris part à l'ouverture des travaux de la Conférence d'examen et évoqué dans sa déclaration liminaire toutes les questions clés ayant trait à l'interdiction effective et complète des armes chimiques, tout en appelant à leur rapide destruction. Il a insisté sur l'importance et la pertinence de l'OIAC et demandé qu'on prenne des mesures décisives au sujet de l'enquête sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie. La présence du Secrétaire général et la déclaration qu'il a faite ont aidé à façonner l'ordre du jour politique de la Conférence et inspiré nombre de déclarations et discussions.

Le Secrétaire général a mis l'accent sur les nécessaires unité et consensus de la communauté internationale aux fins de l'interdiction complète des armes chimiques. Cette unité et ce consensus se sont confirmés dans la pratique par la création d'une mission conjointe Nations Unies-OIAC en vue de parvenir à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et, à mon avis, par l'accord conclu avant la Conférence sur les paramètres organisationnels et les méthodes de travail clés, ce qui a favorisé l'inclusion et la transparence et permis d'éviter des négociations parallèles, donnant de la sorte suffisamment de temps aux délibérations de fond qui avaient démarré immédiatement après le débat général.

Je voudrais aussi souligner que la Conférence d'examen a vu l'introduction de la collégialité au niveau de sa direction, ce qui n'a été possible que grâce à une coopération étroite entre le Président de la Conférence et le Président de la Commission plénière, l'Ambassadeur de l'Iraq auprès de l'OIAC, M. Sa'ad Abdul Majeed Ibrahim Al-Ali. Nous représentons différents groupements politiques et régions, mais nous partageons les mêmes vues quant à l'issue souhaitée et aux méthodes de travail. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'OIAC, M. Peter Goosen, a rédigé une déclaration politique. Le Directeur général de l'OIAC, M. Ahmet Üzümcü, et les hauts responsables du Secrétariat ont exprimé des avis précieux et ont joué un rôle actif dans les réunions officielles et informelles. Le Bureau se réunissait presque chaque matin pour fournir des conseils concernant les travaux. C'est ainsi que nous avons réellement mis en place une direction collégiale, principal paramètre d'une gestion réussie de la Conférence.

Je voudrais aussi souligner qu'aussi bien la conduite que l'aboutissement de toute réunion organisée par les Nations Unies – particulièrement les conférences d'examen – sont grandement facilités quand est favorisée la coopération entre les trois coauteurs – les États Membres, qui sont les propriétaires politiques du processus d'examen, le Secrétariat et les parties prenantes, représentant l'industrie, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire et les experts indépendants. Le Secrétariat technique de l'OIAC et les parties prenantes apportent des connaissances, des vues et un savoir-faire sur les changements et les défis à venir. Ils contribuent à rendre la mise en œuvre plus pertinente et plus à jour.

En fait, la troisième Conférence d'examen a introduit des sections consacrées à ces mécanismes. Pour la première fois dans notre histoire, il y a eu au cours de la Conférence une réunion officielle avec les diverses parties prenantes. Le Secrétariat technique a été invité à présenter ses travaux et ses vues sur les questions de fond. Plusieurs manifestations ont été organisées par la société civile et de nombreuses propositions, assorties de recommandations pour les États membres, ont été faites.

Je tiens à souligner que le déroulement et les résultats de la troisième Conférence d'examen peuvent se résumer par l'appui des États membres au multilatéralisme, la poursuite de la mise en œuvre complète et non discriminatoire de la CIAC, et le consensus en tant que principe pour la prise de décisions par l'OIAC.

Je voudrais terminer en soulignant que la mise en œuvre des principales réalisations et des méthodes de travail de l'OIAC – soutien au multilatéralisme, mise en œuvre complète et non discriminatoire et confirmation d'un consensus – sont les ingrédients essentiels à l'efficacité du système des Nations Unies et à toute conférence d'examen dans le domaine de la sécurité internationale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Paturej de son intervention fort intéressante.

Conformément à la pratique établie, je vais maintenant suspendre la séance officielle pour que nous puissions avoir une discussion interactive avec l'Ambassadeur Paturej, sous la forme d'un jeu de questions-réponses dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 16 h 15, est reprise à 16 h 20.

Le Président (*parle en arabe*) : La Commission va maintenant entendre les derniers orateurs au titre du groupe de questions « Armes nucléaires », puis les derniers orateurs au titre du groupe de questions « Mécanisme de désarmement », avant de passer à la liste des orateurs au titre du groupe de questions « Autres armes de destruction massive ».

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de faire une déclaration au nom de la Nouvelle-Zélande, à titre national.

La Nouvelle-Zélande s'associe à la déclaration faite la semaine dernière par le représentant de l'Égypte (voir A/C.1/68/PV.10) au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, dans laquelle il a présenté le projet de résolution de cette année de la Coalition (A/C.1/68/L.18). Notre projet de résolution, qui s'inspire de ceux des années précédentes, insiste sur la nécessité de réaliser des progrès dans la mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, et appelle à prendre de nouvelles mesures sur le désarmement nucléaire.

Bien sûr, le mot « mesure » a acquis ces derniers temps une signification assez chargée. En effet, à certains moments, il semble que certains d'entre nous se contentent de débattre de la nature des mesures à prendre plutôt que de discuter de l'objectif que ces mesures nous permettent d'atteindre. J'ai été relativement surprise d'entendre dire au cours du débat général durant la première semaine des travaux de la Commission que le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 constituait une démarche commune par laquelle tous les États parties s'engagent à avancer graduellement. Il est vrai, certes, qu'il existe des références à des mesures dans le plan d'action – aux 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen de 2000, par exemple. De même, la mesure n°5 se réfère également à des « mesures ». Mais, plus important encore, l'objectif de ces mesures est très clair : celles-ci sont prises aux fins du désarmement nucléaire. C'est sur cette voie que les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à « accélérer les progrès concrets ».

Heureusement, les discussions sur le désarmement nucléaire au sein des nouvelles enceintes s'offrant à nous cette année ne se sont pas laissés indûment distraire

par des questions de processus – étapes, progression, mesures concrètes, composantes, etc. En revanche, elles ont permis d'examiner de nouvelles façons de nous acquitter de nos responsabilités collectives en matière de désarmement nucléaire. Il est clair à nos yeux que le Groupe de travail à composition non limitée, qui s'est réuni cette année à Genève, répondait au besoin de remédier tant à l'absence de progrès dans le désarmement nucléaire qu'à l'incapacité du mécanisme de désarmement établi de longue date à permettre ces progrès. Il nous a permis de mener des débats interactifs fort intéressants sur un large éventail de questions relatives au désarmement nucléaire, qui sont présentés dans son rapport (A/68/514) et nous offrent d'importantes lignes directrices pour l'avenir. La Nouvelle-Zélande se réjouit d'être coauteur du projet de résolution qui sera présenté à l'Assemblée aux fins du suivi des travaux du Groupe de travail.

De même, l'importante Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisée par le Gouvernement norvégien en mars, a été l'occasion d'étudier sérieusement les conséquences humanitaires des armes nucléaires, et a marqué un changement important et nécessaire dans la façon dont la communauté internationale envisage les problèmes relatifs aux armes nucléaires. À notre avis, il ne suffit pas de dire qu'il est inutile que nous examinions cette approche humanitaire parce que nous pouvons compter sur les États dotés d'armes nucléaires pour connaître et comprendre, en notre nom en quelque sorte, les conséquences humanitaires de leur recours à ces armes. Cette attitude serait contraire à nos engagements découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à notre responsabilité collective d'œuvrer à l'élimination des armes nucléaires.

Le soutien croissant à l'initiative humanitaire traduit un élan plus général axé sur la sécurité de l'humanité, plutôt que sur celle de l'État. D'aucuns suggèrent en effet qu'il s'agit de l'un des mouvements tectoniques entre la pensée du XX^e et celle du XXI^e siècle, et que, au cours de ce siècle, ce seront toujours nos citoyens, et non pas notre appareil d'État, qui doivent être prioritaires. Alors, je pense que nous pouvons de plus en plus nous attendre à ce que les discussions sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires soient au cœur de tout examen futur du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons à cet égard de la déclaration faite par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes au mois d'août, appelant à mettre l'accent sur cette question au cours de toutes les discussions

relatives au désarmement nucléaire. Nous appelons également l'attention de nos collègues sur la déclaration concernant l'initiative humanitaire qui sera prononcée dans le courant de la présente séance par la Nouvelle-Zélande au nom d'un grand nombre de pays.

La Nouvelle-Zélande est fermement convaincue que l'approche humanitaire définit convenablement les priorités. L'approche humanitaire n'enlève rien aux processus existants, et elle ne crée aucune nouvelle structure. Elle nous rappelle à tous que c'est la destination – le résultat final – qui compte, et elle souligne qu'il est urgent que nous parvenions à cette destination. Nous ne voyons aucune contradiction entre notre appui à cette approche et notre attachement au TNP. De fait, cela semble ouvrir une voie très sûre vers la réalisation du TNP. Nous attendons avec impatience l'intensification du débat sur cette question en février prochain au Mexique.

L'année prochaine sera également une année importante pour le TNP et pour notre évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2010. Nous attendons de tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, qu'ils appliquent pleinement le Plan d'action. Nous attendons également avec intérêt les rapports sur le désarmement nucléaire que doivent présenter les États dotés d'armes nucléaires l'année prochaine.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste une priorité fondamentale pour ma délégation. Ce serait certainement une avancée vers la dénucléarisation du monde. La Nouvelle-Zélande est heureuse de présenter cette année encore, en collaboration avec les deux autres principaux auteurs, l'Australie et le Mexique, un projet de résolution sur le TICE et l'importance que revêt son entrée en vigueur (A/C.1/68/L.29). Nous espérons que, comme par le passé, le projet de résolution fera une fois de plus l'objet d'un large appui. Nous appelons de nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États qui figurent toujours à l'annexe 2, à ratifier le TICE sans plus attendre.

La Nouvelle-Zélande est heureuse de s'associer à la déclaration prononcée par la représentante du Nigéria au nom du Groupe pour la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/68/PV.11) en ce qui concerne la réduction de l'état opérationnel des systèmes d'armes nucléaires – étape pratique qui, selon nous, se fait attendre depuis trop longtemps et qui figure dans le Plan d'action de 2010.

Nous avons également eu le plaisir de contribuer, en collaboration avec la Suisse, à l'organisation ici même vendredi dernier d'une réunion parallèle à laquelle ont participé trois éminents professeurs de droit international. Cette réunion a fait suite à un débat organisé en mai par la Nouvelle-Zélande dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée, laquelle portait également sur l'application du droit international, notamment le droit international humanitaire, à l'emploi d'armes nucléaires. Cette initiative visait à dissiper certains mythes qui se sont notamment formés autour de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 1996. On ignore souvent que la Cour n'a pas dit qu'il serait légal d'utiliser des armes nucléaires, même dans une situation extrême de légitime défense. Toutefois, la Cour a bien affirmé que toute utilisation d'armes nucléaires devait être compatible avec le droit international humanitaire.

Nous devons cependant garder à l'esprit le cadre juridique établi par le droit international et le droit international humanitaire en vigueur alors que nous cherchons à progresser vers le désarmement nucléaire et à réaliser les promesses du TNP. Nous espérons que 2014 nous permettra d'avancer encore plus sur la voie du désarmement nucléaire.

M. Sene (Sénégal) : Ma délégation est heureuse de prendre part à ce débat thématique sur les armes nucléaires et se réjouit de l'opportunité qui lui est ainsi offerte de partager ses vues sur cette importante problématique qui focalise, à juste titre, l'attention de toute la communauté internationale.

En effet, la simple existence de ces armes constitue un grave danger pour la survie de l'humanité, ce d'autant que les menaces auxquelles nous faisons face présentement dans ce domaine sont, à notre avis, de trois ordres : premièrement, la possibilité du terrorisme nucléaire; deuxièmement, l'utilisation accidentelle ou délibérée d'une ogive subséquentement au dysfonctionnement de la chaîne de commandement ou à la défaillance humaine et/ou technique; troisièmement, la remise en cause d'une partie des traités ou des mesures de contrôle qui, jusque-là, ont su ralentir, sinon prévenir, la prolifération des armes nucléaires.

Il est donc devenu nécessaire de parvenir à un monde pacifique et sûr dépourvu d'armes nucléaires. Aussi nourrissons-nous l'espoir que nos discussions d'aujourd'hui seront pleinement mises à profit pour mieux réfléchir sur le nucléaire militaire, au regard

des énormes risques consécutifs à son adoption comme doctrine de défense nationale.

Il est en effet établi que l'élaboration et la fabrication d'armes atomiques ponctionnent une part grandissante du produit national brut mondial, alors que celle-ci aurait pu être orientée vers la généralisation du bien-être de l'humanité. C'est pourquoi mon pays est favorable à l'éradication totale des activités nucléaires à vocation militaire, et non pas seulement leur réduction. C'est la seule position raisonnable et rationnelle qui puisse assurer la pérennité de la civilisation humaine.

Dans notre entendement, le concept de la dissuasion, qui prétend justifier la détention, est un temps faible d'une progression dialectique vers la paix pour tous et sans conditions. Nous reconnaissons cependant et encourageons les nombreux efforts déployés par certains États Membres, les organisations non gouvernementales et autres groupes d'intérêt visant la réduction des stocks d'ogives nucléaires. Toutefois, la destruction totale de ces stocks devrait être leur ultime objectif.

C'est pourquoi nous félicitons les États qui ont renoncé à l'acquisition et à la production de l'arme nucléaire et appelons également ceux qui n'ont pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à le faire au plus tôt.

Les travaux de la Première Commission de cette année pourraient donner un nouveau souffle aux négociations multilatérales, si tant est qu'un monde exempt d'armes nucléaires est l'objectif global que nous voulons atteindre. Pour y parvenir, nous estimons que la Conférence du désarmement doit rester l'unique organe de négociations multilatérales en matière de désarmement.

Dans la même veine, nous appelons à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient, et invitons tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles relatifs à tous les traités portant création de ces zones.

En effet, malgré les progrès lents et mitigés qui ont sanctionné ses 43 ans d'existence, nous avons l'intime conviction que le TNP, pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, peut nous amener à réaliser notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action et des recommandations de la Conférence d'examen du TNP de 2010, y compris le

respect des engagements pris par les pays dotés d'armes nucléaires, demeure une étape cruciale dans la voie vers le désarmement nucléaire. Par ailleurs, l'article VI du TNP signifie aux États de poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire, en leur demandant à cette fin de négocier de bonne foi.

Les États parties doivent par conséquent s'acquitter de leurs obligations en adoptant, entre autres, une liste d'actions concrètes à entreprendre à l'effet de mettre en œuvre l'article VI du TNP sur la base d'un échéancier convenu et à travers un régime transparent de supervision. Pour ce faire, l'adoption d'une convention générale sur les armes nucléaires, tel que mentionné dans l'article VI du TNP et recommandé par le Mouvement des pays non alignés lors de la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue le 26 septembre dernier (voir A/68/PV.11), constituera sans nul doute un pas décisif vers le désarmement nucléaire.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que la conclusion d'une convention interdisant la production des matières fissiles à des fins militaires contribueraient efficacement au renforcement, sans nul doute, des efforts vers le désarmement général et complet. De même, l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant relatif aux garanties de sécurité négatives participerait à l'avènement d'un meilleur climat de confiance entre les États.

Je ne saurais terminer sans lancer cette réflexion que ma délégation soumet à la sagesse de la Commission : « N'est-il pas devenu évident que la détention des armes atomiques pose plus d'inconvénients à l'humanité qu'elle ne présente d'avantages à leurs seuls détenteurs? » Aussi, mon pays souhaite-t-il que nous saisissons l'occasion qui nous est ainsi offerte pour agir et parvenir à l'unique objectif capable de garantir le maintien de la paix à travers le monde : l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.29.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est engagée en faveur de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La réalisation de cet objectif exigera une volonté politique soutenue et de haut niveau, de la part de tous les pays. À cet égard, nous nous félicitons de l'intérêt accru manifesté par la

communauté internationale pour les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires au cours de ces 12 derniers mois, comme l'illustrent notamment la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire tenue récemment par l'Assemblée générale (voir A/68/PV.11) et la réunion organisée en application de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il convient également de mentionner la Conférence d'Oslo sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et le Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire. Cependant, la réalité est qu'il reste encore beaucoup à faire, et qu'il n'existe pas de solutions faciles dans ce domaine.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) serait un pas concret vers le désarmement nucléaire. L'Australie, avec les autres principaux coauteurs, à savoir la Nouvelle-Zélande et le Mexique, a le plaisir de présenter à nouveau le projet de résolution annuel sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/C.1/68/L.29). Le projet de résolution souligne qu'il est extrêmement important et urgent que le Traité entre en vigueur et, en attendant, prie instamment tous les États de s'abstenir de procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires.

Il est très préoccupant de constater que même si le TICE a joué un rôle crucial en imposant de fortes contraintes aux explosions expérimentales d'armes nucléaires au niveau international, il ne soit toujours pas entré en vigueur 17 ans après son ouverture à la signature. L'Australie se félicite de la proclamation, par certains États qui n'ont pas encore ratifié le TICE, d'un moratoire sur leurs essais nucléaires. Toutefois, nous appelons les États qui n'ont pas encore ratifié le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire le plus rapidement possible. Entre-temps, nous invitons tous les États Membres à se porter coauteurs du projet de résolution de cette année et à l'appuyer.

Le désarmement nucléaire est une responsabilité qui incombe à tous les États, même si, tout naturellement, les États dotés d'arsenaux nucléaires ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard. L'Australie se félicite des discussions qui se poursuivent entre les cinq États dotés d'armes nucléaires au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au sujet de leurs engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous les exhortons à continuer à travailler en étroite collaboration en vue d'honorer ces engagements. À cet égard, nous nous félicitons de la proposition faite le 19 juin à Berlin par le

Président des États-Unis, M. Barack Obama, en vue de la négociation de nouvelles réductions d'armes nucléaires. L'Australie appuie fermement l'intention exprimée par le Président Obama de coopérer avec la Fédération de Russie en vue de procéder à de nouvelles réductions d'armes nucléaires et encourage les États dotés d'armes nucléaires à collaborer de manière constructive afin de créer le climat de confiance nécessaire pour réduire davantage leurs arsenaux nucléaires. Nous exhortons tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne participent pas encore aux efforts de désarmement nucléaire à prendre l'engagement politique de ne pas augmenter leurs stocks d'armes nucléaires et de commencer à réduire leurs arsenaux en vue de leur élimination totale.

Depuis longtemps, la communauté internationale réclame un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires n'est pas une fin en soi, mais une mesure indispensable pour un désarmement nucléaire irréversible. L'Australie estime que la négociation et la conclusion rapide d'un tel traité n'ont que trop tardé et appuie fermement les efforts visant à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. L'Australie se félicite également de la création du Groupe d'experts gouvernementaux qui se réunira en 2014 aux fins de formuler des recommandations sur les éléments d'un tel traité. En attendant ces négociations, l'Australie continue à plaider pour un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Nous poursuivrons également nos efforts au sein de la Conférence du désarmement pour que cet organe joue de nouveau le rôle d'enceinte de négociations en matière de désarmement qui est le sien. Il est temps que tous les États concernés mobilisent la volonté politique nécessaire pour que la Conférence du désarmement reprenne rapidement ses travaux de fond, y compris la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles. À cet égard, la création d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail est un petit pas en avant. L'Australie mettra tout en œuvre pour appuyer ce processus.

Quand on se rend compte qu'il nous reste seulement un an et demi avant la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2015 et six mois avant la dernière réunion du Comité préparatoire du TNP au cours de ce cycle, on est quelque pris d'anxiété. Il est donc impératif que tous les États parties au TNP redoublent d'efforts

pour mettre pleinement en œuvre le Plan d'action du TNP de 2010, qui a été adopté par consensus, et œuvrent en vue d'une conférence couronnée de succès en 2015.

L'Australie travaille en étroite collaboration avec ses partenaires dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement afin de plaider pour la mise en œuvre des résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les Ministres des pays membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement se sont réunis à New York le 24 Septembre et ont discuté des activités en cours dans le cadre de cette Initiative, y compris des mesures spécifiques à l'appui de cet objectif. C'est avec plaisir que l'Australie s'est associée à la déclaration prononcée par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement lors de la récente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire.

L'Australie salue les efforts inlassables que ne cessent de déployer le facilitateur finlandais, l'Ambassadeur Jaakko Laajava, et les États dépositaires du TNP – les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie – en consultation avec les États de la région du Moyen-Orient, en vue de la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. L'Australie appuie fermement la création de cette zone, car cela permettrait de répondre aux préoccupations régionales, de remédier à l'insécurité régionale et de mettre en œuvre l'une des principales recommandations du Plan d'action du TNP de 2010 et les deux décisions connexes. Nous appelons tous les États concernés à accélérer leurs efforts, dans un esprit de coopération et de souplesse, afin de parvenir à des résultats concrets en vue de la convocation de cette conférence internationale le plus tôt possible.

L'Australie demeure vivement préoccupée par l'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 12 février et par la poursuite de ses activités liées à la mise au point d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Ces activités représentent une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales et constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité et des autres obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de respecter toutes ses obligations sans conditions ni délais. Nous demandons également à la communauté internationale de contribuer

à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, l'Australie partage les vives préoccupations exprimées quant aux possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien. Il incombe à l'Iran de traduire en actions ses récentes déclarations en faveur de la coopération et de la transparence, afin de répondre aux préoccupations internationales concernant son programme nucléaire en respectant les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité et en faisant droit aux demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Pour terminer, l'Australie attache une grande importance à la Première Commission. Cette enceinte nous donne l'occasion de tirer parti des évolutions positives et de mobiliser l'appui en faveur des mesures pratiques et concrètes pour renforcer les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Seuls ces efforts nous permettront d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.46.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire combien ma délégation salue la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux de la Première Commission. Cela nous donne l'espoir que nous mènerons nos travaux à bien en temps utile et avec efficacité. Je tiens à vous assurer de la coopération et de l'appui constants de ma délégation.

Le Nigéria s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le représentant de la République d'Indonésie, ainsi qu'à la déclaration faite par la délégation nigériane au nom du Groupe pour la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/68/PV.11). Nous nous associons également à la déclaration conjointe que fera tout à l'heure le représentant de la Nouvelle-Zélande sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Le Nigéria estime tout à la fois pertinent et important de continuer à appeler les États dotés d'armes nucléaires à réduire la disponibilité opérationnelle de leurs armes nucléaires.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation nigériane souhaite présenter le projet de résolution intitulé « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique » (A/C.1/68/L.46), également connu sous le nom de Traité de Pelindaba. Ce projet de

résolution a déjà été distribué aux délégations. Nous notons avec satisfaction l'appui écrasant accordé à une résolution similaire au cours des sessions passées de l'Assemblée générale, et nous appelons toutes les délégations à continuer à lui accorder leur appui. Ce projet de résolution est présenté encore une fois afin de rappeler la forte détermination de l'Afrique à veiller à ce que le continent reste exempt d'armes nucléaires. Soucieux d'assurer l'efficacité du Traité, nous engageons instamment les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore ratifié les protocoles pertinents à le faire sans délai.

De l'avis de la délégation nigériane, les zones exemptes d'armes nucléaires constituent des moyens crédibles de promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement nucléaire. Leur importance ne tient pas seulement au fait qu'elles interdisent la production et la possession d'armes nucléaires par les États Membres, mais le fait qu'elles interdisent de conserver ces armes à l'intérieur de ces zones est également d'une grande importance.

Nous rappelons que, au cours de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les États Membres avaient demandé de tenir en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En dépit de ce que nous considérons comme un premier échec, ma délégation se félicite des efforts qui continuent d'être déployés en vue de la tenue de cette conférence. Nous demandons aux parties prenantes d'œuvrer à son succès. Ma délégation estime qu'avec la volonté politique nécessaire et la détermination de toutes les parties concernées à réussir, l'objectif important et crucial d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive pourra être atteint.

Alors que les États dotés d'armes nucléaires continuent de conserver leurs stocks, la course aux armements nucléaires est entrée dans une nouvelle phase – un plus grand nombre d'États ayant les capacités de mettre au point des armes nucléaires. Il y eu quelques réductions dans les arsenaux des États dotés d'armes nucléaires, mais nous considérons ces mesures purement cosmétiques, car les stocks restants continuent de poser un danger à l'humanité. C'est pour cette raison que le Nigéria salue le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et engage instamment les pays qui

ne l'ont pas encore fait à le signer sans délai afin de faciliter son entrée en vigueur.

La prolifération des armes nucléaires pose le problème de la sécurité de ces instruments de destruction, surtout du fait de la menace de terrorisme mondial. Le risque que des matières nucléaires tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, et le risque également d'un transfert de technologie nucléaire à des groupes terroristes continuent de préoccuper vivement le Nigéria. C'est pourquoi nous nous félicitons du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui surveille et inspecte les installations nucléaires, et exhortons les pays concernés à veiller au respect constant des garanties de l'AIEA.

Au nom du Groupe des États d'Afrique également, le Nigéria présentera au cours de la présente session un projet de résolution intitulé « Interdiction de déverser des déchets radioactifs » qui a bénéficié d'un immense soutien lors des sessions précédentes. Nous appelons toutes les délégations à continuer à l'appuyer par consensus.

Nous saluons la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, le 26 septembre (voir A/68/PV.11). Nous sommes favorables à toutes les mesures de suivi axées sur la réalisation de cet objectif, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous considérons que la multiplication des efforts visant à appeler l'attention du monde sur les dangers du terrorisme nucléaire et la nécessité urgente de prendre des contre-mesures de promotion de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme sont un pas dans la bonne direction.

Les mécanismes mondiaux qui mesurent le niveau de danger auquel l'acquisition d'armes nucléaires expose la communauté mondiale, et les progrès réalisés sur la voie du désarmement nucléaire dans le monde d'aujourd'hui sont nombreux. Ce qui manque évidemment, c'est la volonté politique d'en assurer la mise en œuvre. Dans ce contexte, ma délégation considère que les obligations des États parties en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le respect des trois piliers du système figurant dans son préambule et ses 11 articles sont d'une importance fondamentale pour notre objectif de désarmement nucléaire.

Nous sommes convaincus qu'un plus grand respect de la teneur du TNP permettrait de relever les défis associés au désarmement nucléaire, y compris la

mise au point clandestine de vastes systèmes et l'envie insatiable d'acquérir et de posséder ces armes. Nous nous félicitons de la philosophie qui sous-tend le TNP, qui rappelle que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à procéder au désarmement nucléaire, tandis que les États non dotés d'armes nucléaires adhèrent au principe de non-acquisition d'armes nucléaires. À cet égard, nous appelons tous les États parties à démontrer leur attachement concret à l'article VI du TNP.

Ma délégation se félicite à nouveau du résultat de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui a été l'occasion d'évaluer la mise en œuvre du TNP. Malgré la conclusion guère réjouissante de la deuxième session du Comité préparatoire, nous continuons d'espérer que la dernière session, qui doit se tenir l'année prochaine à New York, contribuera à la stratégie générale pour la pleine mise en œuvre du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010.

En outre, le Nigéria croit que la crainte d'une confrontation nucléaire entre les États dotés d'armes nucléaires, de même que la réticence à mettre un terme au développement horizontal et vertical de ces armes et le manque d'engagement et de volonté politique de démanteler leurs arsenaux nucléaires, conformément aux articles I et III du TNP, continueront d'accaparer une attention considérable de la part des États Membres. C'est pourquoi ma délégation compte saisir cette occasion pour réitérer les préoccupations soulevées par le Groupe pour la levée de l'état d'alerte, ainsi que les préoccupations que le représentant de la Nouvelle-Zélande évoquera dans sa déclaration sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires.

Le Nigeria croit en l'utilité du TICE dans le processus global de désarmement nucléaire et demande la suppression de tous les obstacles qui continuent de retarder son entrée en vigueur 17 ans après son ouverture à la signature. Nous nous félicitons de la huitième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York le 27 septembre, ainsi que de son résultat. Tout en saluant les efforts de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en faveur de la consolidation continue du régime de vérification du Traité, nous saisissons cette occasion pour appeler les États qui n'ont pas encore ratifié le TICE, en particulier les États restants visés à l'annexe 2, à le faire sans plus tarder.

En tant qu'État partie au TNP et membre de la Conférence du désarmement, le Nigeria continue de promouvoir un processus multilatéral et se joint aux autres États Membres, y compris le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des États d'Afrique, pour exprimer son soutien au TNP en tant que pierre angulaire du renforcement du régime mondial de non-prolifération. La prochaine Conférence d'examen aura lieu dans moins de deux ans, mais nous pourrions encore améliorer l'ordre du jour de la Conférence en démontrant notre volonté de traiter ce processus de manière transparente. Nous soutenons donc tous les efforts internationaux utiles axés sur le désarmement nucléaire, y compris les meilleures intentions de l'Assemblée générale pour faire avancer la cause du désarmement nucléaire.

M. Laggner (Suisse) : Depuis l'adoption des conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, la dimension humanitaire a acquis une importance grandissante. Nous sommes heureux de constater que les discussions portant sur les faits relatifs à l'impact humanitaire immédiat et dans la durée de l'utilisation des armes nucléaires, entamées par les États et les organisations internationales et non gouvernementales en début de cette année à Oslo, se poursuivront et seront approfondies l'an prochain au Mexique. Ces discussions soulignent le réel besoin d'accomplir des progrès significatifs, en matière à la fois de désarmement et de non-prolifération. Nous espérons qu'elles déboucheront sur une attention accrue et une détermination politique réaffirmée au sein des divers forums quant à la nécessité de s'attaquer au défi global que constituent les armes nucléaires. La Suisse est convaincue que mettre l'accent sur les effets des armes nucléaires et des souffrances humaines inacceptables qu'elles provoqueraient contribuera à renforcer le 1^{er} tabou entourant ces armes, mais aussi et surtout, à consacrer à jamais le non-recours aux armes nucléaires en cours depuis 1945.

De plus, nous espérons que cette dimension humanitaire pourra faire évoluer les débats conceptuels sur les moyens de placer les armes nucléaires sur le même plan que les autres armes de destruction massive, qui font déjà l'objet d'interdictions complètes à l'échelle mondiale en raison de leurs effets inacceptables. Il est encourageant de voir que la société civile s'est engagée avec succès dans ce débat, et nous mesurons combien son rôle est important en vue de faire avancer ce dossier.

La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire du 26 septembre dernier (voir A/68/PV.11), a montré qu'une action collective et systématique sera nécessaire pour faire face aux risques que font peser les armes nucléaires. Ceci s'applique aux trois domaines suivants.

Premièrement, les obligations et accords existants doivent être fidèlement appliqués et se traduire par des actions concrètes. Deuxièmement, en complément des instruments existants, nous avons besoin d'accords plus fermes et d'une portée accrue. Troisièmement, des enceintes multilatérales fonctionnelles sont nécessaires pour parvenir à de nouveaux accords. Il est donc crucial de procéder à la revitalisation des institutions existantes et de favoriser l'émergence de dispositifs et structures novateurs.

Le respect du régime de non-prolifération nucléaire fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est fondamental. Aussi, la mise en œuvre complète des résultats des conférences d'examen constitue-t-elle un enjeu majeur pour la crédibilité du TNP. Il est ainsi essentiel d'assurer le suivi des résultats de la Conférence d'examen de 2010 et des précédentes conférences d'examen du TNP.

À cet égard, l'un des facteurs déterminants est de progresser vers la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La vive réaction internationale qu'a suscitée le récent usage d'armes chimiques en Syrie doit fournir une occasion unique pour faire progresser cet ambitieux projet. Nous continuons à soutenir pleinement les efforts du facilitateur finlandais pour organiser au plus vite une conférence à Helsinki. C'est là un enjeu crucial pour le Moyen-Orient et pour le régime du TNP. De surcroît, un tel développement est important car de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires sont des éléments constitutifs essentiels pour bâtir un monde sans armes nucléaires.

Nous sommes préoccupés de voir que des parties entières du Plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010 n'ont pas encore été mises en œuvre. Plus précisément, les objectifs liés au désarmement sont loin d'avoir été atteints. Nous encourageons donc les États dotés de l'arme nucléaire à intensifier leurs efforts dans la perspective de leurs rapports attendus pour 2014. Nous les enjoignons notamment de repenser le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, de réduire leur dépendance à l'égard des armes nucléaires et, pour ceux maintenant des armes nucléaires prêtes

à être lancées en quelques minutes, de baisser leur niveau d'alerte, de cesser de moderniser leurs systèmes d'armes nucléaires et, bien entendu, de diminuer encore leur arsenal de tout type d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées.

Nous avons des attentes élevées quant à des progrès concrets découlant du processus engagé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en vue de la Conférence d'examen de 2015. Mais il est important que tous les États possédant des armes nucléaires – et pas seulement les cinq États parties au TNP dotés de l'arme nucléaire – réalisent des progrès tangibles sur la voie du désarmement nucléaire.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont inextricablement liés. Cette réalité doit se traduire par des paroles et des actes susceptibles de renforcer la crédibilité du TNP. Une dimension ne doit pas devenir l'otage de l'autre. La communauté internationale doit non seulement intensifier ses efforts en matière de désarmement, mais également en matière de non-prolifération, car toute nouvelle dissémination de ces armes constituerait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le respect du régime de non-prolifération est fondamental pour assurer la viabilité du TNP. La récente rencontre de Genève entre l'Iran et les E3+3 a mis en place un processus. Nous espérons que celui-ci permettra de résoudre le dossier nucléaire iranien à la satisfaction de toutes les parties impliquées. Cela aurait des retombées positives sur la Conférence d'examen de 2015 et pourrait grandement contribuer à créer un climat plus propice à la réalisation de progrès dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Une autre priorité sera de redoubler les efforts déployés pour préserver l'intégrité et la crédibilité du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les progrès notables réalisés pour que les accords de garanties généralisées, assortis d'un protocole additionnel, deviennent la norme en matière de vérification, sont encourageants. La Suisse soutient par ailleurs les efforts de l'Agence en vue d'élaborer le « State-level concept », un concept de contrôle prenant en considération des facteurs spécifiques à chaque catégorie d'États, sans discrimination. Sur ce point, nous soutenons aussi les efforts réalisés par l'AIEA et d'autres processus, tels que le Sommet sur la sécurité nucléaire, visant à maintenir une sécurité effective sur toutes les matières

nucléaires, y compris les matières nucléaires utilisées à des fins militaires.

Depuis la dernière réunion de la Commission, la République populaire démocratique de Corée a procédé à des tirs de missiles et à un nouvel essai nucléaire, qui ont été fermement condamnés par la Suisse. La Suisse appelle à une rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Cela marquerait une avancée essentielle vers la réduction et, à terme, l'élimination des armes nucléaires, en restreignant leur développement et leur perfectionnement. La Suisse appelle tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le TICE au plus vite.

L'actuel régime nucléaire devrait par ailleurs être renforcé et complété par un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Un tel traité aurait pour vocation d'enrayer la prolifération verticale et horizontale et de contribuer au désarmement nucléaire. La recherche d'un compromis sur la portée d'un tel traité ne doit pas être posée comme préalable au commencement de négociations.

Préoccupée par l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire et par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours à l'arme nucléaire, l'Assemblée générale a décidé l'année dernière de créer le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ce groupe de travail a servi de plateforme pour étudier divers aspects du désarmement nucléaire. Il a été marqué par des discussions interactives, et a souligné la volonté des États de s'engager de manière constructive afin de faire progresser le désarmement nucléaire.

Il en est ressorti un document substantiel, fruit d'un consensus, contenant un nombre significatif de propositions sur la voie à suivre. En particulier, diverses approches ont été identifiées pour progresser vers le désarmement nucléaire. Un certain nombre d'éléments politiques et juridiques qui seraient nécessaires à court, moyen et long termes pour instaurer et préserver un monde sans armes nucléaires ont été identifiés. Ces propositions et de nombreuses autres doivent faire l'objet de réflexions et de travaux complémentaires. Elles devraient éclairer les actions à entreprendre pour les futures initiatives de désarmement nucléaire. Quant à la manière dont le Groupe de travail a mené ses

travaux, celle-ci devrait servir de source d'inspiration pour tous les États Membres.

Pour finir, la Suisse s'associe pleinement à la déclaration faite le vendredi 18 octobre par le Nigéria au nom du Groupe pour la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/68/PV.11). Nous nous associons également à la déclaration conjointe qui sera prononcée par la Nouvelle-Zélande au sujet des conséquences catastrophiques des armes nucléaires. L'appui politique dont bénéficie cette déclaration ainsi que celles qui l'ont précédée démontre l'écho grandissant que rencontre la dimension humanitaire. La communauté internationale a un intérêt commun à travailler à l'unisson pour garantir que ces armes inhumaines ne seront jamais plus utilisées, en aucune circonstance.

M. Kimmell (Canada) : Le Canada estime que la prolifération nucléaire représente la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit renforcer davantage ses efforts pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, y compris les matières et les technologies connexes. Sinon, nous nous exposons tous à de graves conséquences. Il n'existe pas de solution simple pour atteindre notre objectif sur le long terme, qui vise à créer un monde exempt d'armes nucléaires : il faudra déployer des efforts concertés. Nous devons collaborer afin de maintenir et de renforcer les institutions et les régimes qui permettent de faire avancer les grandes priorités de la non-prolifération et du désarmement.

Au cours de la dernière année, le Canada est devenu de plus en plus préoccupé par plusieurs cas flagrants et déplorables de non-respect par des pays de leurs obligations de non-prolifération nucléaire. À cet égard, le programme nucléaire de l'Iran ne peut être interprété que comme une tentative pour se doter d'une force de frappe nucléaire, au détriment de la stabilité internationale et régionale. Cette tentative est contraire aux obligations imposées à l'Iran par le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). De même, il s'agit d'une violation claire des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Bien que, depuis plusieurs années, l'AIEA ainsi que le groupe des cinq plus un se mobilisent pour dialoguer de bonne foi avec l'Iran, celui-ci s'est offusqué, a employé des tactiques dilatoires et a refusé de répondre à des questions essentielles sur son programme nucléaire. Nous notons les pourparlers menés à Genève cette semaine entre l'Iran et les cinq plus un, mais soulignons

que les actions raisonnent plus que les paroles, et que l'Iran doit faire davantage pour démontrer qu'il est prêt à abandonner son programme d'armes nucléaires. La crise persiste depuis trop longtemps déjà, de sorte que la communauté internationale doit continuer de chercher un moyen de lever cette dangereuse impasse.

Nous avons aussi été témoins d'une multiplication des gestes irresponsables et provocateurs et de déclarations belliqueuses de la Corée du Nord. La fierté évidente avec laquelle ce pays a annoncé son essai nucléaire, à la Conférence du désarmement en février, témoigne de son manque de respect pour les normes et les institutions internationales. À la suite de cet essai, le Canada a coparrainé une résolution au Conseil de sécurité afin d'élargir les sanctions à l'encontre du régime. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les États Membres appliquent intégralement ces sanctions afin de dissuader ce pays de procéder à d'autres essais nucléaires et de missiles balistiques.

Le Canada appelle instamment l'Iran et la Corée du Nord à respecter les résolutions applicables du Conseil de sécurité. Nous insistons aussi sur la nécessité que ces deux pays, et la Syrie, coopèrent pleinement avec l'AIEA et la communauté internationale afin de régler les questions en suspens concernant leurs activités nucléaires respectives. Il est absolument essentiel que, dès maintenant, ces pays respectent à nouveau intégralement toutes les obligations pertinentes en matière de non-prolifération.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada a appuyé fermement la décision de faire référence, avec plus d'insistance, au non-respect de leurs obligations par l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie dans la déclaration du Président à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargé d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Il continuera de collaborer avec des partenaires aux vues similaires afin de remédier à ces cas de non-respect.

Par ailleurs, notre pays se réjouit que le Président Obama ait annoncé l'intention des États-Unis de négocier d'autres réductions bilatérales des arsenaux nucléaires stratégiques. Nous accueillons également avec satisfaction les efforts consentis par les États dotés d'armes nucléaires pour continuer de réduire leurs stocks, et continuerons de plaider en faveur d'une plus grande transparence et d'autres réductions, y compris des armes non stratégiques, dans le cadre

d'une approche pragmatique, étape par étape. De même, nous continuerons de collaborer avec les délégations qui s'intéressent à ces questions afin de trouver le meilleur moyen de renforcer la structure institutionnelle du TNP, avec pour objet d'améliorer la gouvernance et la responsabilisation.

Nous devons aussi continuer de renforcer les régimes et instruments essentiels à la concrétisation de nos priorités de non-prolifération. Sur ce point, nous notons avec satisfaction les avancées réalisées afin d'entamer un travail de fond en vue de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Conformément à la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un rapport qui rend compte du point de vue des États Membres sur un éventuel traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (A/68/154). Nous sommes reconnaissants aux États qui ont fait connaître leur point de vue. Nous attendons avec intérêt les conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux, qui se réunira pendant huit semaines en 2014 et 2015, afin de discuter des aspects éventuels d'un futur traité, et encourageons tous les États Membres à contribuer aux efforts du Groupe.

Malgré ces progrès, la Conférence du désarmement se voit toujours empêchée d'adopter un programme de travail global prévoyant, entre autres, la négociation du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous espérons que les efforts du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail pour la Conférence seront couronnés de succès. Nous encourageons, une fois de plus, toutes les délégations à coopérer de manière constructive et à faire preuve de la souplesse nécessaire pour que le travail de fond de la Conférence puisse se poursuivre.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), essentielle à la fois à la non-prolifération et au désarmement, continue de figurer au rang des priorités du Canada. C'est donc avec plaisir que notre pays a participé à la Conférence organisée en application de l'article XIV, qui s'est tenue le 27 septembre. Nous appelons une fois encore tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et le ratifier. Le Canada se réjouit également d'annoncer que sa contribution en matériel de pointe pour la détection des radiations, qui vise à accroître la capacité de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) à réaliser des inspections

sur place, comme l'avait annoncée notre ministre des affaires étrangères lors de la Conférence des amis du TICE en 2012, s'est effectuée en septembre 2013.

Cette contribution canadienne a été rendue possible grâce aux efforts de notre programme de partenariat mondial, qui coordonne les activités canadiennes dans le cadre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, regroupant 26 partenaires. Or, le Canada se réjouit de souligner que le Mexique et les Philippines ont adhéré à ce groupe, et salue leur participation à cette initiative. Au cours de la dernière décennie, le Canada a investi plus de 950 millions de dollars dans la réalisation d'activités concrètes à l'échelle de la planète pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et le terrorisme au moyen de celles-ci, dans le cadre du Partenariat mondial. Jusqu'en 2018, le programme canadien du Partenariat mondial continuera de participer à des activités visant à réduire la menace que font peser les ADM. Pour cela, il disposera d'un budget annuel de 73 millions de dollars.

Le Canada est déterminé à collaborer avec des partenaires, dans le cadre du Sommet sur la sécurité nucléaire, afin de s'attaquer au terrorisme nucléaire, qui constitue une grave menace pour la sécurité. À cet égard, nous sommes ravis d'avoir été les hôtes de la dernière réunion des sherpas du Sommet, qui s'est tenue à Ottawa ce mois-ci. En 2013, le Parlement a adopté un projet de loi national grâce auquel le Canada sera mieux à même de contrer les actes de terrorisme nucléaire, et de renforcer la protection physique des matières nucléaires utilisées à des fins pacifiques. Le Canada attend avec intérêt le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2014, qui se tiendra à La Haye, puisque ce sera l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer sa détermination de sécuriser les matières nucléaires vulnérables à l'échelle mondiale ainsi que de prévenir le terrorisme nucléaire.

Enfin, le Canada se félicite des conclusions de la réunion politique de haut niveau tenue en 2013 par l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP). Conformément aux obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, l'ISP fournit un outil pluridisciplinaire efficace pour aider les pays à améliorer les moyens d'action et la coopération nécessaires afin d'empêcher l'exportation illicite de matières nucléaires et d'autres matières servant à la fabrication d'armes de destruction massive, y compris pendant leur transit et leur transbordement. Nous

encourageons tous les États à envisager de souscrire à la Déclaration des principes d'interception de l'ISP.

Enfin, le Canada s'associe pleinement à la déclaration que va prononcer le représentant de l'Australie sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Pour terminer, ma délégation entend continuer à apporter sa contribution pour que cette session de la Première Commission s'avère fructueuse et pour promouvoir la poursuite de priorités clefs.

M. De Vega (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

Les Philippines sont profondément préoccupées par le manque de progrès enregistrés dans le domaine du désarmement nucléaire. La voie qui mène à un monde exempt d'armes nucléaires est longue et périlleuse. Il est impératif que nous progressions sur la lancée des deux ou trois dernières années, en continuant de trouver de nouvelles dynamiques. La Constitution philippine consacre l'objectif du maintien de notre territoire comme zone exempte d'armes nucléaires. C'est une politique que nous préconisons également sur d'autres territoires, en raison de la présence de millions de Philippins dans des zones où il existe des armes nucléaires.

Au sein du système des Nations Unies, les Philippines continuent d'appuyer fermement les efforts visant à maintenir à l'ordre du jour la double question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. Nous avons appuyé la résolution annuelle sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (A/51/218, annexe). Par le passé, nous avons également prêté main-forte aux efforts visant à ériger en infraction la possession d'armes nucléaires. Dans le cadre des négociations menées au sein de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, les Philippines ont vigoureusement argué en faveur de l'inscription des armes nucléaires sur la liste des armes interdites.

Cependant, deux ans à peine avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, nous ne voyons encore guère de progrès dans la mise en œuvre de nos obligations en vertu des conclusions et recommandations relatives aux mesures de suivi du Document final de la Conférence d'examen de 2010.

Nous devons faire un bilan sérieux des progrès réalisés jusqu'à présent pour garantir la crédibilité et l'intégrité du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

À cet égard, ma délégation accueille avec satisfaction l'initiative annoncée par le Ministre égyptien des affaires étrangères durant le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, qui consiste en trois étapes en vue de garantir la crédibilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires (voir A/68/PV.18). Il est impératif que nous voyions les États dotés d'armes nucléaires progresser sur les mesures 3, 5 et 21 du Plan d'action du TNP. Les Philippines invitent ces États à fixer un calendrier précis en vue de la destruction vérifiable et irréversible de leurs armes nucléaires et de leurs vecteurs. Nous escomptons des progrès tangibles d'ici l'année prochaine sur la manière dont ces États honorent leurs obligations, par le biais d'un registre accessible au public qui doit être mis en place par le Secrétaire général.

La Conférence d'examen du TNP de 2010 a également abordé de front la question difficile et complexe du Moyen-Orient et des armes de destruction massive. Les Philippines veulent croire qu'il sera possible de convoquer cette année une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, sous les auspices du Secrétaire général et avec la participation de tous les États du Moyen-Orient. La création de cette zone n'a que trop tardé, et cette conférence serait un premier pas important en vue du démarrage du processus devant mener à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les Philippines se félicitent du processus mené par les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité en vue de promouvoir le dialogue et la confiance entre les cinq États dotés de l'arme nucléaire sur les questions nucléaires. Nous espérons que ce processus aboutira à la rédaction d'un rapport de fond que les cinq membres permanents pourraient présenter à la Conférence d'examen du TNP en 2015.

En tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les Philippines exhortent également les cinq États dotés de l'arme nucléaire à accéder au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est sans émettre de réserves. Nous estimons que des consultations supplémentaires ouvriront la voie au règlement des questions en suspens mentionnées par les États dotés

de l'arme nucléaire. Les Philippines tiennent à exprimer leur préoccupation face au danger que représentent les armes nucléaires tactiques, qui, compte tenu de leur petite taille, pourraient tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. Par conséquent, les discussions futures en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2015 doivent également aborder la question des armes nucléaires tactiques.

L'entrée en vigueur et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) restent une priorité. Nous félicitons de nouveau la Guinée-Bissau et l'Iraq de leur ratification récente du TICE, et les Philippines exhortent les huit États encore énumérés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité au plus vite.

Les Philippines n'ont cessé d'appeler à des discussions sur l'augmentation du nombre des membres de la Conférence du désarmement pour qu'elle puisse continuer à négocier au nom de la communauté internationale. Nous demandons la nomination d'un rapporteur spécial chargé de passer en revue la question de la composition de la Conférence afin de donner un nouvel élan à ses travaux.

Les Philippines accueillent avec satisfaction le rapport de l'Ambassadeur Manuel Dengo sur les conclusions du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires (voir A/68/514). Nous appuyons les efforts visant à poursuivre le processus du Groupe de travail et à instaurer la dynamique nécessaire. D'autre part, nous attendons avec intérêt la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Les délibérations sur les armes nucléaires ne doivent pas se contenter de mettre l'accent sur les concepts traditionnels de sécurité nationale, mais porter également sur les incidences de ces armes sur l'humanité. Les conséquences humanitaires des armes nucléaires doivent nous servir de repère dans nos délibérations ainsi que de motivation dans nos efforts en vue de les faire interdire et de les éliminer. À cet égard, les Philippines s'associent à la déclaration commune sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires que va prononcer tout à l'heure la représentante de la Nouvelle-Zélande. Les incidences humanitaires catastrophiques

de tout recours aux armes nucléaires montrent qu'il est urgent de les interdire. Nous attendons avec intérêt la conférence de suivi, au Mexique, en février 2014, dans l'espoir qu'elle nous offrira l'occasion d'envisager des mesures significatives en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires.

Les Philippines appuient également le projet de résolution élaboré par le Mouvement des pays non alignés (A/C.1/68/L.6) concernant le suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), qui énonce un certain nombre de mesures que nous pourrions entreprendre collectivement dans les années à venir. Il s'agit notamment d'entamer immédiatement des négociations sur une convention globale, ouverte à tous et universelle sur les armes nucléaires.

En conclusion, les Philippines sont fermement convaincues que la voie de la réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'adoption d'une convention sur les armes nucléaires déclarant illégales les armes nucléaires, leur utilisation et leur possession. Les Philippines sont prêtes à appuyer les efforts en vue de l'adoption d'une convention établissant un calendrier précis pour l'élimination des armes nucléaires.

M. Toro-Carnevali (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3) et par la représentante du Suriname au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (voir A/C.1/68/PV.11).

Ma délégation souhaite, dans cette enceinte, réaffirmer qu'il convient d'accorder la plus haute priorité à la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire complet et vérifiable, car elle est vivement préoccupée par la menace que l'existence de ce type d'armes et leur emploi ou menace potentiels représentent pour l'humanité. Le Venezuela lance un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils éliminent de leurs doctrines de sécurité et de leurs stratégies militaires l'emploi ou la menace de ces armes contre des pays qui n'en possèdent pas. Nous réaffirmons l'objectif visant à négocier et conclure un instrument juridique universel à caractère contraignant et inconditionnel sur les garanties de sécurité offertes à tous les pays non dotés d'armes nucléaires, afin de parvenir à l'élimination complète

de ces armes, indépendamment de leur type ou de leur emplacement géographique.

Le Venezuela se félicite du haut niveau de représentation et de l'importance des expressions d'appui à l'élimination complète des armes nucléaires durant la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire du 26 septembre dernier (voir A/68/PV.11). Cela illustre clairement l'importance suprême du désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous appuyons pleinement la feuille de route présentée au nom du Mouvement des pays non alignés par la délégation iranienne, afin de faire avancer le processus de désarmement nucléaire (voir A/C.1/68/PV.10).

Le Venezuela exprime son appui à l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires portant interdiction de la possession, de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, de la mise à l'essai, de l'accumulation, du transfert, de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur destruction.

D'autre part, notre pays appuie l'initiative visant à faire du 26 septembre une journée internationale en vue de renouveler notre engagement en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires et il souscrit au projet de convocation d'une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire dans cinq ans afin d'examiner les progrès accomplis.

Tout en réitérant son appel en vue de l'élimination des armes de destruction massive, et notamment des armes nucléaires, le Venezuela revendique le droit inaliénable des États de développer la recherche, ainsi que la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans discrimination, conformément aux articles I, II, III et IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Notre gouvernement réaffirme l'urgente nécessité d'une interdiction complète des essais nucléaires de tous types et prie instamment les États visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), d'accélérer le processus de signature et/ou de ratification de cet instrument juridique à titre prioritaire, et de démonstration de leur volonté politique et de leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le Venezuela voit dans le multilatéralisme le moyen le plus complet et le plus efficace de parvenir au

désarmement nucléaire. À cet égard, notre pays souligne que la Conférence du désarmement doit s'atteler au plus tôt aux questions prioritaires comme la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les assurances de sécurité négatives et la convention sur le désarmement nucléaire.

En tant que membre de la première zone exempte d'armes nucléaires établie dans une région densément peuplée, notre pays se félicite de la décision de la huitième Conférence d'examen du TNP de promouvoir la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de chaque région concernée. Dans ce contexte, il importe de souligner que le Venezuela déplore que l'accord conclu à cette Conférence concernant la tenue en 2012 d'une conférence internationale pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait pas été mis en œuvre. Nous plaçons pour la tenue de cette conférence le plus tôt possible, sachant que les accords qui en découleront sont susceptibles de contribuer notablement à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de constituer un pas des plus importants pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Ma délégation voudrait également saisir cette importante occasion pour souligner la contribution fondamentale qu'apporte l'Agence internationale de l'énergie atomique aux efforts collectifs en vue d'un monde plus sûr. À cet égard, nous nous réjouissons de faire partie – depuis septembre dernier et pour une période de deux ans – du Conseil des gouverneurs de l'Agence, et nous réitérons notre engagement de contribuer aux objectifs de cette institution multilatérale en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le République bolivarienne du Venezuela exprime son espoir que la consolidation en cours du système international multipolaire sera axée à titre prioritaire sur un désarmement nucléaire complet et vérifiable ainsi que sur l'instauration de la paix, de la justice et d'un développement économique et social durable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.26.

M. Raza Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur de présenter à la Première

Commission le projet de résolution A/C.1/68/L.26, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Les 42 délégations suivantes se sont portées coauteurs avec la Malaisie de ce projet de résolution : Algérie, Angola, Bangladesh, Belize, Bénin, Brésil, Brunei Darussalam, Cambodge, Chili, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mexique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

La Malaisie et les coauteurs de ce projet de résolution remercient collectivement le Secrétaire général de son rapport sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (A/68/137). Nous prenons note des observations figurant dans le rapport et saisissons également cette occasion pour remercier les États Membres qui ont fourni les renseignements requis en vertu de la résolution 67/33, adoptée en 2012.

Le 15 décembre 1994, l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/75 K, a demandé à la Cour internationale de Justice de rendre un avis consultatif sur la question suivante : « Est-il permis en droit international de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance? » Le 8 juillet 1996, la Cour internationale de Justice déclarait à l'unanimité :

« Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ».

Cet avis consultatif qui constitue toujours un appel juridique énergique et faisant autorité en faveur du désarmement nucléaire, se retrouve au premier paragraphe du projet de résolution.

Cette opinion est non seulement conforme à l'obligation formelle qui incombe aux États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au titre de l'article VI, elle est également et surtout une déclaration universelle qui n'est pas limitée aux seuls États parties au TNP. Au paragraphe 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale demande de nouveau

à tous les États de satisfaire immédiatement à cette obligation en engageant des négociations multilatérales afin de parvenir sans tarder à la conclusion d'une convention relative aux armes nucléaires. Les auteurs du projet de résolution considèrent que l'existence de cette obligation juridique justifie clairement que la communauté internationale prenne des mesures de suivi pour débarrasser le monde des armes nucléaires.

En vue de rallier l'appui le plus large possible, l'Assemblée générale a maintenu aux paragraphes 1 et 2 et sous leur forme actuelle, les décisions les plus importantes de la Cour internationale de Justice, auxquelles elle a apporté les mises à jour techniques nécessaires. À cet égard, ma délégation note avec grande satisfaction que le projet de résolution a réussi, au fil des ans, à rallier un appui transrégional, y compris de la part des États dotés d'armes nucléaires. Si nous reconnaissons que les États Membres ont, sur certains éléments figurant dans le projet de résolution, des positions similaires mais néanmoins distinctes, nous avons bon espoir que les États favorables à des négociations multilatérales entendront l'appel lancé par la très grande majorité à l'Assemblée et à l'extérieur en faveur de ce projet de résolution.

L'appui au projet de résolution A/C.1/68/L.26 serait une réaffirmation de notre attachement commun au processus multilatéral de désarmement nucléaire. La Malaisie remercie les auteurs du projet de résolution et voudrait saisir la présente occasion pour inviter les autres délégations à s'en porter coauteurs. Ma délégation tient également à remercier la société civile des efforts inlassables qu'elle a déployés pour nous aider à faire avancer le projet de résolution du moment où il a été adopté, en 1996, jusqu'à aujourd'hui.

Je voudrais, pour finir, réitérer l'appel lancé par le Premier Ministre de Malaisie, Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, lors de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire tenue récemment par l'Assemblée générale (voir A/68/PV.11), invitant les États Membres à appuyer le projet de résolution au cours des débats qui se tiendront cette année, tant à la Première Commission qu'à la session plénière de l'Assemblée générale.

M. Červenka (République tchèque) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous présenter nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux membres du Bureau pour

leur élection. Je suis certain que sous votre direction compétente, Monsieur le Président, la session de la Première Commission cette année sera couronnée de succès. Vous pouvez compter sur notre coopération et sur notre appui.

La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite plus tôt au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.10). Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous convenons qu'aujourd'hui le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est plus important que jamais. Il reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous devons préserver et renforcer son autorité et son intégrité et appelons également à son universalité.

Le Plan d'action consensuel issu de la Conférence d'examen de 2010 est une feuille de route qu'il faudra mettre en œuvre pour répondre aux exigences du Traité par une approche graduelle dont il ne faudra absolument pas dévier. Sa mise en œuvre relève de notre responsabilité collective et doit être le fait de tous les États parties.

La République tchèque est d'avis que l'objectif à long terme d'élimination complète des armes nucléaires ne pourra être atteint que si le régime de non-prolifération répond à toutes les exigences nécessaires à son renforcement. L'association de ces deux éléments ne doit pas reposer sur un lien négatif, empêchant l'un d'avancer si l'autre ne progresse pas; il faut plutôt qu'ils avancent de concert de manière bien équilibrée.

Lors de son discours en 2009 sur le Programme de Prague, le Président Obama a énoncé une vision ambitieuse – un monde exempt d'armes nucléaires. Ces dernières années, la République tchèque a accueilli plusieurs conférences internationales qui ont porté en détail sur des questions précises liées au désarmement nucléaire.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, nous avons toujours défendu le droit de mettre au point, d'étudier et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. C'est pourquoi nous nous sommes toujours engagés à en faire une utilisation responsable. La dernière mission de l'Équipe d'évaluation de la sûreté en exploitation, composée d'experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique a passé en revue les opérations de sécurité et conclu à l'excellente application des pratiques d'entreprises dans nos deux centrales

nucléaires, ainsi que de la performance en matière de sécurité de CEZ, la plus grande compagnie d'électricité tchèque. Ces exemples doivent nous rappeler que le droit à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit être exercé dans la plus grande responsabilité. Il est totalement inacceptable que certains pays, faisant fi des normes internationales approuvées et reconnues, mettent en danger la stabilité de leurs régions et augmentent le risque de prolifération. La République tchèque est convaincue qu'un tel comportement est l'une des causes du ralentissement du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous considérons que cet objectif ne pourra être réalisé que si nous avons un régime de non-prolifération nucléaire efficace.

Comme la grande majorité des États Membres de l'ONU, nous attachons également la priorité à l'ouverture et à la conclusion rapide des négociations à la Conférence du désarmement sur un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles ou d'autres engins nucléaires explosifs. La nécessité de conclure un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a été mis en relief par de multiples conférences d'examen du TNP, tout récemment lors de la deuxième session du Comité préparatoire en mai. Nous comprenons que l'ouverture de telles négociations n'est pas faisable en l'absence d'un consensus sur l'adoption d'un programme de travail de la Conférence. Nous soulignons également la nécessité d'accepter de nouveaux États Membres à la Conférence du désarmement.

La République tchèque, premier pays européen à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), tient à réaffirmer son appui au processus d'entrée en vigueur de ce Traité, ce qui renforcera considérablement le dispositif international de sécurité basé sur le TNP. Nous appuyons pleinement les efforts du Secrétariat technique provisoire visant à renforcer encore le régime de vérification du TICE afin d'en faire un solide instrument de non-prolifération et de renforcement de la confiance.

Nous sommes persuadés que le lancement du processus du Sommet sur la sécurité nucléaire était un pas judicieux dans la bonne direction. De notre point de vue, cette enceinte contribue à maintenir efficacement la sécurité et à empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des matières nucléaires. Tous les États partie doivent veiller à titre prioritaire à ce que des mesures efficaces soient prises afin que toutes les matières nucléaires et sources radioactives, autant d'articles particulièrement exploitables, fassent en tout temps

l'objet du contrôle qui s'impose. La République tchèque fait partie des États qui ont déjà retiré de leur territoire tout leur stock d'uranium fortement enrichi et converti leurs réacteurs de recherche pour l'utilisation d'uranium faiblement enrichi, qui est l'un des plus importants objectifs arrêtés au Sommet sur la sécurité nucléaire.

La République tchèque attache une grande importance au développement des zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, créées sur la base d'accords entre les États des régions concernées. À notre avis, cela n'est nulle part plus important, aujourd'hui, qu'au Moyen-Orient. Nous sommes tout à fait conscients que la décision d'organiser une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive s'inscrivait dans un compromis plus large visant à permettre à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 d'aboutir à une issue positive. Le report de la conférence de 2012 a naturellement constitué une déception. Nous sommes de l'avis que la question du Moyen-Orient mérite une solution plus globale, avec notamment l'élimination de toutes les catégories d'armes de destruction massive et un règlement pacifique dans la région. Nous espérons qu'une conférence sur la création de cette zone sera convoquée dès que possible et qu'elle facilitera dans une plus grande mesure le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Al Musharakh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous redire que les Émirats arabes unis ont entière confiance dans la sagesse avec laquelle vous dirigez les travaux de la Première Commission, et vous assurer aussi que vous pouvez compter sur toute la coopération de mon pays pour le succès des travaux de la Commission.

Les Émirats arabes unis s'associent également aux déclarations faites au nom de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés sur tous les points relatifs aux armes nucléaires inscrits à l'ordre du jour de la Première Commission (voir A/C.1/68/PV.10).

Ma délégation s'est félicitée de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire du 26 septembre 2013 (voir A/68/PV.11), et nous espérons qu'un consensus international et multilatéral en ressortira, qui permette d'aboutir à l'objectif que nous partageons de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons la proposition du Mouvement des pays non alignés visant

à faire du 26 septembre la journée internationale du désarmement nucléaire.

Malgré ces progrès enregistrés sur la question du désarmement nucléaire, il demeure encore essentiel de redoubler d'efforts au niveau international afin d'amener tous les États à adhérer à tous les traités internationaux relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre toutes leurs installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), afin que puisse se réaliser l'objectif de paix et de sécurité internationales que nous recherchons.

À cet égard, nous ne pouvons qu'appeler de nouveau la communauté internationale à prendre au sérieux ses responsabilités s'agissant du désarmement nucléaire et à reprendre les négociations concernant les conférences et les traités existants, à commencer par la Conférence du désarmement, à Genève, qui nous préoccupe par son incapacité d'atteindre un quelconque résultat concret des années après sa création, sachant qu'il s'agit de la seule enceinte multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous nous devons aussi d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

S'agissant, deuxièmement, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), les Émirats arabes unis tiennent à souligner l'importance de l'entrée en vigueur de ce Traité compte tenu des risques que font courir les essais nucléaires à la sécurité et à la paix régionales et internationales, et ils exhortent les États de l'annexe 2 à signer et à ratifier ce Traité pour en permettre l'entrée en vigueur, d'autant que 17 ans se sont écoulés depuis qu'il a été ouvert à la signature.

S'agissant, troisièmement, des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, les Émirats arabes unis s'avouent déçus que la conférence prévue en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive n'ait pas eu lieu.

Avant d'évoquer l'action menée par les Émirats arabes unis en vue de la paix régionale et internationale grâce au désarmement et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, je voudrais souligner qu'il importe que la communauté internationale assume toutes ses responsabilités en matière de désarmement nucléaire. À cet égard, les Émirats arabes unis sont

attachés aux principes du désarmement nucléaire et affichent des positions claires à ce sujet, comme en attestent assez clairement leur adhésion à tous les traités concernés, notamment le TICE et le TNP, et leur participation aux négociations et enceintes internationales et multilatérales visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Les Émirats arabes unis sont aussi un modèle de transparence en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques aux niveaux régional et international grâce à leur coopération transparente, totale et constante avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et ses partenaires internationaux. Ils se félicitent aussi des résultats de la Conférence ministérielle internationale sur la sécurité nucléaire que l'Agence a organisée dernièrement. Dans le cadre des efforts que ne cesse de déployer l'État à cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que les Émirats accueilleront du 27 au 31 de ce mois à Abou Dhabi la conférence internationale de l'AIEA sur la sûreté des sources de rayonnements et la sécurité des matières radioactives, à laquelle participeront plus de 400 personnes en provenance des États membres de l'AIEA pour discuter et échanger leurs données d'expérience concernant les procédures applicables afin de garantir la sûreté et la sécurité des sources radioactives, qui sont maintenant largement utilisées dans nombre de secteurs.

M. Yoo Yeon-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais dire, étant donné qu'il s'agit de ma première déclaration devant la Première Commission, que la délégation de la République de Corée souhaite se joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission, et féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la pleine coopération de ma délégation.

Nous avons vu que des progrès significatifs ont été faits ces dernières années s'agissant de la réduction des arsenaux nucléaires, sur les plans unilatéral ou bilatéral, comme l'illustre l'entrée en vigueur du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. En outre, il est encourageant de noter que le Président Obama a indiqué dans son discours de Berlin en juin que les États-Unis chercheraient à opérer d'autres réductions, en consultation avec la Russie. Nous saluons aussi l'action menée ces dernières années par les États

dotés d'armes nucléaires pour renforcer la transparence grâce à la convocation régulière de la conférence des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité. Nous espérons que la conférence contribuera au renforcement de la confiance et permettra à ces cinq pays de mieux honorer leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

En ce qui concerne les tâches qui nous attendent en priorité, nous pensons que la proposition en cinq points du Secrétaire général, Ban Ki-moon, sur le désarmement nucléaire peut nous aider à nous orienter sur les mesures qu'il convient de prendre et à voir où nous nous situons. Alors que nous avons en ligne de mire les progrès à faire à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, ma délégation est d'avis, en particulier, que nous devons mettre l'accent sur une mise en œuvre fidèle du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010.

En outre, il faut absolument que nous garantissons l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il est encourageant de constater que l'Indonésie, l'un des États visés à l'annexe 2 du Traité, l'a ratifié l'année dernière, nous rapprochant ainsi de son entrée en vigueur. Nous nous félicitons aussi de la ratification du Traité par le Guatemala, le Brunéi Darussalam, le Tchad, la Guinée-Bissau et l'Iraq. Chaque ratification renforce considérablement le Traité, et ma délégation se joint aux autres délégations pour appeler les huit États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le faire dès que possible.

L'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles constitue une autre tâche urgente dont la réalisation est attendue de longue date. Ma délégation appelle tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de davantage de souplesse et de volonté politique afin d'entamer dès que possible les négociations. Nous espérons que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé conformément à la résolution 67/53 jetteront les bases permettant de lancer les négociations.

Un régime solide et efficace de contrôle des exportations joue également un rôle important dans la prévention de la prolifération nucléaire. À cet égard, la République de Corée, qui préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), attache une grande importance à son cadre juridique, non seulement pour renforcer le régime de non-prolifération, mais aussi pour lutter contre le terrorisme nucléaire. En

outre, puisqu'elle a été l'hôte du Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul en 2012, la République de Corée espère que le troisième Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra à La Haye en mars prochain, permettra de renforcer le système mondial de sécurité nucléaire en convenant de mesures concrètes pour prévenir et combattre le terrorisme nucléaire et radiologique.

Comme cela a été évoqué dans la déclaration d'ordre général de ma délégation (voir A/C.1/68/PV.5), les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée constituent toujours une grave menace pour le régime international de non-prolifération ainsi que pour la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et au-delà. Nous avons tous été témoins des violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité par la Corée du Nord, du lancement qu'elle a effectué en décembre de l'année dernière en recourant à la technologie des missiles balistiques, et de son troisième essai nucléaire en février de cette année. En réponse à ces provocations, le Conseil de sécurité a réaffirmé, dans ses résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013), que la communauté internationale ne tolérerait pas les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord.

Toutefois, tout en poursuivant ses activités nucléaires, la Corée du Nord ne cache nullement son intention d'accroître ses capacités nucléaires. Elle a notamment annoncé en avril dernier qu'elle prendrait des mesures pour rénover et redémarrer toutes ses installations nucléaires se trouvant à Yongbyon, y compris son usine d'enrichissement de l'uranium et son réacteur de 5 mégawatts.

La Corée du Nord doit se rendre compte qu'elle ne peut pas avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires conformément au TNP, comme l'indiquent clairement le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. La Corée du Nord doit tenir compte des appels de la communauté internationale lui demandant de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune publiée le 19 septembre à l'issue des pourparlers à six. Elle doit abandonner de manière complète, vérifiable et irréversible toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires actuels, et cesser immédiatement toutes les activités connexes.

Je voudrais, pour terminer, dire que nous partageons tous l'objectif commun d'un monde exempt

d'armes nucléaires, et sommes résolus à le réaliser. Il est temps maintenant de traduire nos engagements en actes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/68/L.20, A/C.1/68/L.21 et A/C.1/68/L.23.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, le 17 octobre (voir A/C.1/68/PV.10). Le Ministre indien des affaires étrangères a participé à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), tenue le 26 septembre, et nous appuyons le projet de résolution sur la suite donnée à la Réunion de haut niveau, présenté par le Mouvement (A/C.1/68/L.6).

Le Premier Ministre indien, Jawaharlal Nehru, a été parmi les premiers dirigeants du monde à défendre la cause du désarmement nucléaire. En 1988, le Premier Ministre Rajiv Gandhi a proposé un plan d'action pour un monde sans armes nucléaires et non violent en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire selon un calendrier précis et de manière universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable. Nous demeurons attachés à l'objectif de ce plan et à la réalisation de sa vision de parvenir à un ordre mondial sans armes nucléaires et non violent.

Lorsqu'il s'est exprimé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1988, le Premier Ministre Rajiv Gandhi avait principalement à l'esprit les conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires sur l'humanité. Il a dit,

« Nous rejetons la logique selon laquelle quelques pays ont le droit de défendre leur sécurité en menaçant la survie de l'humanité. Ce n'est pas seulement ceux qui vivent par l'épée nucléaire qui, par dessein ou par omission, périront un jour par elle. Toute l'humanité périra. » (A/S-15/PV.14, p.8).

Même si les armes nucléaires font désormais partie intégrante de la politique de sécurité de l'Inde dans le cadre de son niveau minimum de dissuasion nucléaire crédible, notre attachement à un désarmement nucléaire mondial non discriminatoire n'a pas pour autant diminué. Comme l'a déclaré le Premier Ministre Manmohan Singh au Parlement indien en 2007, la possession d'armes nucléaires ne fait qu'accroître notre

sens de la responsabilité internationale, au lieu de l'atténuer.

Nous sommes d'avis que le désarmement nucléaire peut être réalisé par le biais d'un processus progressif garanti par un engagement universel et un cadre multilatéral, mondial et non discriminatoire convenu. Nous appelons à un dialogue de fond entre tous les États dotés d'armes nucléaires pour instaurer la confiance et réduire l'importance des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Il est essentiel d'ôter progressivement toute légitimité aux armes nucléaires pour atteindre l'objectif de leur complète élimination.

Dans un document de travail présenté à l'Assemblée générale en 2006, l'Inde a suggéré un certain nombre de ces mesures, notamment la réaffirmation de l'engagement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'égard de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires, les mesures visant à réduire les dangers nucléaires inhérents à l'utilisation accidentelle ou non autorisée des armes nucléaires, l'accroissement des restrictions concernant l'emploi d'armes nucléaires, la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires, et des mesures juridiques précises, tel un accord mondial sur le non-emploi en premier, et une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires qui a finalement abouti à une convention pour l'élimination mondiale non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires, selon un calendrier précis.

L'Inde appuie les efforts visant à accroître la sensibilisation et la volonté politique d'avancer progressivement vers l'objectif du désarmement nucléaire, en réduisant les risques nucléaires et le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, et en limitant l'utilisation des armes nucléaires, pour aboutir à une convention universelle et non discriminatoire sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Pour faire progresser ce processus, nous insistons sur la nécessité d'instaurer un dialogue. L'Inde a participé à la réunion d'Oslo et estime qu'il faut mener une discussion approfondie sans exclusive sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, avec la participation de tous les États. Sur le fond, cela ne doit pas nuire au régime de non-prolifération ou à l'objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Sur la forme, il convient de ne pas nuire au dispositif de désarmement en vigueur.

Sans préjuger de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous appuyons la négociation,

au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires qui réponde aux intérêts de la sécurité nationale de l'Inde. Nous demeurons déterminés à maintenir un moratoire unilatéral et volontaire sur les essais nucléaires. L'Inde appuie la Conférence du désarmement, qui est l'unique enceinte multilatérale de négociation sur le désarmement. Même si nous nous sommes abstenus l'année dernière dans le vote sur la résolution 67/56 portant création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, nous avons participé activement à ses réunions. Les propositions de l'Inde se reflètent dans les nombreuses propositions qui figurent dans le rapport du Groupe (A/68/514).

L'Inde est déterminée à œuvrer, avec la communauté internationale, à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs, y compris par le biais de contrôles rigoureux des exportations nationales et de l'adhésion aux régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Tous les États doivent s'acquitter pleinement et dans les faits des obligations qui leur incombent en vertu des accords ou des traités auxquels ils sont parties. La position de l'Inde sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est bien connue et n'a nul besoin d'être réaffirmée. Il n'est pas question que l'Inde adhère au TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire. Dans le même temps, l'Inde contribuera au renforcement du régime mondial de non-prolifération.

Les projets de résolution présentés par l'Inde à la Première Commission illustrent sa volonté d'œuvrer avec d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Au nom de ses coauteurs, nous souhaitons présenter le projet de résolution intitulé « Réduction du danger nucléaire » (A/C.1/68/L.20). Ce projet de résolution souligne la nécessité de réviser les doctrines nucléaires et de prendre des mesures immédiates pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel des armes nucléaires, y compris par la levée de l'état d'alerte et le dépointage des armes nucléaires. Il est satisfaisant de constater que les questions soulevées par ce projet de résolution de longue date trouvent davantage

de résonance et sont de plus en plus reconnues au sein de la communauté internationale.

En outre, nous avons l'honneur de présenter, au nom de ses coauteurs, le projet de résolution intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » (A/C.1/68/L.21). Ce texte traditionnel reflète notre conviction qu'un instrument multilatéral, universel et juridiquement contraignant interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contribuera au processus de délégitimation progressive de ces armes et à l'instauration d'un climat favorable à des négociations sur un accord portant sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous tenons à souligner que ce projet de résolution, qui a été présenté pour la première fois en 1982, est l'un des projets de résolution les plus anciens à la Première Commission, et qu'il reçoit systématiquement l'appui de la majorité des membres. Nous les remercions de leur appui et remercions les auteurs de la résolution, qui gagne de l'importance au fur et à mesure que le temps passe.

Cependant, une minorité importante d'États Membres – dont certains sont dotés d'armes nucléaires, ont des armes nucléaires déployées sur leur territoire ou ont formé des alliances garanties par la politique du recours en premier aux armes nucléaires – ont voté contre le projet de résolution. Nous regrettons par ailleurs que quelques États qui ne sont pas membres de ces partenariats et qui sont aujourd'hui à la tête des efforts visant à faire la lumière sur les incidences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires, pour des raisons qui sont difficiles à comprendre, ont également voté contre le projet de résolution. Nous engageons ces États à revoir leurs positions et à mettre leur vote sur ce projet de résolution en conformité avec l'appui qu'ils manifestent publiquement à la lutte contre les incidences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires. Nous invitons également les organisations non gouvernementales et la société civile à réexaminer le projet de résolution dans le contexte du débat actuel sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Comme les années précédentes, l'Inde souhaite également présenter le projet de résolution intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » (A/C.1/68/L.23). Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance aux membres de la Première Commission pour avoir approuvé par consensus le projet de résolution et aux nombreux coauteurs qui nous ont rejoints pour souligner son importance, car ce texte met en exergue la profonde

préoccupation de la communauté internationale en ce qui concerne les risques que posent les terroristes qui parviennent à se procurer des armes de destruction massive et des matières et technologies sensibles. Nous espérons que la Première Commission adoptera de nouveau le projet de résolution par consensus cette année.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des États Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Fidji, Gabon, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Macédoine (ex-République yougoslave de), Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan du Sud, Suisse, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et mon pays, la Nouvelle-Zélande, ainsi que l'État observateur du Saint-Siège.

Nos pays sont profondément préoccupés par les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. L'expérience passée relative au recours aux armes nucléaires et aux essais nucléaires a largement démontré les incidences humanitaires inacceptables découlant de la capacité de destruction immense et incontrôlable et la nature aveugle de ces armes. Le débat basé sur des faits qui s'est tenu dans le cadre de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisée par la Norvège en mars dernier, nous a permis d'approfondir notre compréhension commune de ces incidences. Un message clef communiqué par

les experts et les organisations internationales a été qu'aucun État ou organe international ne peut lutter contre l'urgence humanitaire immédiate causée par la détonation d'une arme nucléaire ou fournir l'assistance nécessaire aux victimes.

La large participation à la Conférence, qui a accueilli 128 États, le Comité international de la Croix-Rouge, un certain nombre d'organismes humanitaires des Nations Unies et des représentants de la société civile, montre la prise de conscience que les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires sont une préoccupation mondiale fondamentale. Nous nous félicitons que le Mexique ait annoncé la tenue d'une conférence de suivi, qui est prévue pour les 13 et 14 février 2014. Nous sommes fermement convaincus qu'il est dans l'intérêt de tous les États de participer à cette conférence, qui vise à approfondir la compréhension de cette question, en particulier en ce qui concerne les incidences à long terme d'une détonation nucléaire. Nous nous félicitons de l'engagement continu de la société civile.

Ces activités sont essentielles, car les incidences catastrophiques des armes nucléaires touchent non seulement les Gouvernements, mais également chaque citoyen d'un monde où tout se tient. Elles ont de profondes répercussions sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socioéconomique, nos économies et la santé des générations futures. Pour ces raisons, nous sommes intimement convaincus qu'une sensibilisation aux conséquences catastrophiques des armes nucléaires doit étayer toutes les approches et tous les efforts visant au désarmement nucléaire.

De toute évidence, cette idée n'a rien de nouveau. Les conséquences humanitaires tragiques des armes nucléaires sont bien connues depuis la première fois qu'elles ont été utilisées, et depuis lors, elles ont poussé l'humanité à aspirer à un monde libéré de cette menace. Ces conséquences sont également à la base de cette déclaration. Les conséquences humanitaires des armes nucléaires ont été mentionnées dans plusieurs résolutions de l'ONU, y compris la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1(I)), et dans les instruments multilatéraux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dès 1955, les physiciens nucléaires les plus éminents du monde ont indiqué que les armes nucléaires représentaient une menace pour la survie de l'humanité et qu'une guerre menée à l'aide de ces

armes aboutirait probablement à l'élimination de la race humaine.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, a souligné que « Les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation. » (*résolution S-10/2, par. 47*). Ces vives préoccupations demeurent plus valables que jamais. Cependant, pendant de nombreuses années, les conséquences humanitaires des armes nucléaires n'ont pas été au centre des délibérations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Voilà pourquoi nous nous réjouissons que l'accent sur cet aspect humanitaire fasse désormais partie intégrante des priorités mondiales en la matière. Les participants à la Conférence d'examen du TNP en 2010 ont exprimé leurs vives préoccupations quant aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Ces vives préoccupations sont à la base de la résolution adoptée le 26 novembre 2011 par le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la décision prise par l'Assemblée générale l'année dernière de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ces préoccupations expliquent également l'appel lancé par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes à la communauté internationale en août 2013 pour qu'elle mette l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires dans tous les débats portant sur les questions nucléaires. Le mois dernier, lors de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), de nombreux dirigeants du monde entier ont à nouveau exprimé ces vives préoccupations en demandant à ce que des progrès soient réalisés en matière de désarmement nucléaire. Aujourd'hui, cette déclaration témoigne de l'appui politique croissant en faveur de l'approche humanitaire s'agissant de cette question.

Pour garantir la survie même de l'humanité, il faut veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, en aucune circonstance. Il serait impossible de remédier adéquatement aux effets catastrophiques d'une détonation d'armes nucléaires, que ce soit par accident, par erreur de calcul ou délibérément. Il faut tout mettre en œuvre pour éliminer la menace que représentent ces armes de destruction massive.

L'élimination totale des armes nucléaires est la seule façon de garantir qu'elles ne seront plus jamais utilisées. Tous les États partagent la responsabilité de prévenir l'emploi d'armes nucléaires et leur prolifération verticale et horizontale et de faire du désarmement nucléaire une réalité, notamment grâce à la réalisation des objectifs du TNP et à son universalisation.

Nous nous félicitons de la détermination renouvelée de la communauté internationale, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations humanitaires internationales, à faire face aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. En sensibilisant le public à ce problème, la société civile a un rôle crucial à jouer aux côtés des gouvernements, afin que nous puissions nous acquitter de nos responsabilités. Nous devons aux générations futures d'œuvrer de concert en vue de la réalisation de cet objectif et, ce faisant, débarrasser notre monde de la menace que représentent les armes nucléaires.

M. Öskiper (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous adresser nos félicitations. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Nous aspirons tous à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous faisons partie des délégations qui, au cours de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), ont exprimé leur appui sans faille à cet objectif. Nous avons été encouragés par l'appui résolu exprimé en faveur de cette aspiration.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure le mécanisme central pour réaliser cette aspiration, même s'il ne fonctionne pas toujours aussi efficacement que nous l'aurions souhaité. La Turquie estime que placer sur un pied d'égalité les trois piliers du Traité, qui se renforcent mutuellement, permet de renforcer l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP.

Le degré de respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements en matière de désarmement a une incidence sur l'efficacité de ce régime. Dans ce contexte, la Turquie prend note avec satisfaction de tous les appels lancés par les États dotés d'armes nucléaires en faveur de nouvelles réductions. De même, le strict respect par tous les États parties au TNP de leurs obligations en matière de non-prolifération

a également une incidence sur la crédibilité de ce régime. Enfin, il faut garantir le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Bien entendu, ce droit s'accompagne d'obligations internationales. Malheureusement, certains pays n'ont pas encore adhéré à ce régime. À cette fin, nous appuyons l'universalisation du TNP et sa mise en œuvre effective de bonne foi et de façon cohérente.

Nous sommes conscients que le système de garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un outil fondamental dans le cadre des efforts mondiaux de non-prolifération. Dans ce contexte, la Turquie est convaincue de la nécessité de renforcer et de donner un caractère universel aux fonctions de vérification de l'Agence. Nous estimons que les garanties généralisées et le protocole additionnel de l'AIEA sont des normes indispensables en matière de vérification, et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à les signer, à les ratifier et à les mettre en œuvre le plus rapidement possible. Nous estimons que le renforcement du système des garanties et la promotion du rôle et des finances de l'Agence sont également essentiels pour la viabilité du régime du TNP à long terme.

Nous sommes fermement convaincus que les États devraient avoir un accès sans entrave à la technologie nucléaire civile, dans le plein respect de leurs obligations, comme le prévoit le TNP. À notre avis, cela ne ferait que contribuer davantage au renforcement et à l'universalisation du régime du TNP. Toutefois, nous devons également veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter que les programmes nucléaires ne soient détournés de leurs objectifs pacifiques et utilisés à des fins militaires.

Par ailleurs, la Turquie est fermement convaincue que la cessation de tous les essais d'armes nucléaires est une mesure indispensable pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. À cet égard, nous soulignons le rôle central du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de la réalisation de ces objectifs. Il ne fait aucun doute que les moratoires sont des outils importants de renforcement de la confiance, mais pour une question aussi importante que les essais nucléaires, il faut impérativement des traités juridiquement contraignants.

Cela fait trop longtemps que la communauté internationale attend l'entrée en vigueur du Traité. Nous invitons une fois de plus tous les États, en particulier

les États visés à l'annexe 2, à ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

L'essai nucléaire souterrain auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée le 12 février est une menace pour les efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales et nous a rappelé l'importance que revêtent le Traité, sa ratification et son universalisation.

Créer les conditions favorables à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est un investissement important pour un monde plus sûr et une sécurité non diminuée pour tous. La Turquie demeure vivement préoccupée par les catastrophes humanitaires qui frapperaient l'humanité si ces armes meurtrières venaient à être utilisées, délibérément ou par accident. C'est pourquoi nous avons apporté notre appui et participé activement à la Conférence d'Oslo sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous espérons pouvoir faire de nouvelles contributions à la prochaine réunion prévue au Mexique. La Turquie souscrit à la déclaration qui fera tout à l'heure le représentant de l'Australie au cours de nos délibérations.

La Turquie, de même que 11 autres pays du monde, fait partie de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, une initiative des puissances moyennes qui promeut la mise en œuvre des documents adoptés par consensus à la Conférence d'examen de 2010. Nous continuons de jouer notre rôle en faveur de la promotion des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Nous avons dépassé la mi-parcours du cycle d'examen du TNP et nous approchons rapidement de la prochaine Conférence d'examen. Pourtant, nous n'avons pas été capables de mettre en place les fondations du Traité existant. Les engagements pris ne sont pas pris en compte et les promesses faites pour le cycle d'examen actuel ne sont pas tenues.

Je pense ici précisément à la promesse que nous avons faite au monde en 2012 de tenir une conférence internationale sur la création d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient. En dépit des conditions difficiles qui existent dans la région, la communauté internationale, les organisateurs en particulier, doivent tout faire pour tenir une conférence le plus tôt possible. Le succès du cycle d'examen dépend en grande partie de la réalisation de ce projet.

Le report de la conférence est vraiment regrettable, mais nous considérons qu'il s'agit davantage d'une échéance ratée que d'une occasion perdue. La Turquie espère que la conférence aura lieu au plus tôt et exhorte tous les États de la région à y participer dans un esprit de coopération et de compromis. À cette fin, la Turquie exprime son appui inébranlable au facilitateur, l'Ambassadeur Laajava, et à son équipe.

La Turquie reste pleinement attachée à un règlement diplomatique de la question du programme nucléaire iranien par des moyens pacifiques et par le dialogue. Nous encourageons et appuyons fermement les négociations, seul moyen de parvenir à une solution durable. Les déclarations positives faites par les parties à la suite des pourparlers du P5+1 tenus à Genève la semaine dernière sont encourageantes. Nous nous réjouissons de ce que les prochains pourparlers soient prévus pour bientôt. Nous croyons que la tenue de réunions périodiques basées sur un emploi du temps concret permettra de maintenir cette dynamique. Nous encourageons les parties à maintenir une attitude ouverte et positive, à se concentrer sur les perspectives à venir et à examiner les questions nucléaires dans un contexte de coopération.

La Conférence du désarmement a une responsabilité particulière dans le programme actuel de désarmement. Nous devons veiller à préserver la pertinence de la Conférence en réalisant ses tâches fondamentales. À cet égard, nous continuons d'espérer que la Conférence reprendra ses travaux de fond dès que possible. Il faut revitaliser la Conférence afin de lui redonner son rôle spécifique de négociations qui lui avait été confié. La Turquie estime que la Conférence a le mandat, les membres et le règlement intérieur requis pour s'acquitter effectivement de ses fonctions.

Nous considérons la création récente d'un groupe de travail informel comme le signe d'un objectif partagé quant à la nécessité urgente de parvenir à un programme de travail qui fasse consensus. De plus, nous sommes convaincus que l'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles préparera la voie à des progrès parallèles sur les autres points fondamentaux de l'ordre du jour, notamment le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Hongrie,

de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Slovaquie, de l'Espagne, de la Suède et de la Turquie.

Nous saluons la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par le représentant de la Nouvelle-Zélande au nom d'un grand nombre de pays sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. Les conséquences humanitaires dévastatrices immédiates et à long terme d'une explosion nucléaire sont évidemment préoccupantes, comme cela a été dit par tous les membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le document final de la Conférence d'examen de 2010, et répété à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo plus tôt cette année.

C'est pourquoi nous réaffirmons avec un sentiment d'urgence notre engagement indéfectible à la réalisation et au maintien de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. La réalisation de cet objectif nécessitera un haut niveau de volonté politique de la part de tous les pays, mais plus particulièrement de la part des États dotés d'armes nucléaires. C'est ce qui doit étayer nos efforts concrets et continus en faveur d'un désarmement efficace, grâce notamment à la mise en œuvre du Plan d'action du TNP de 2010.

Interdire les armes nucléaires ne suffira pas à garantir leur élimination sans la participation pratique et constructive des États dotés d'armes nucléaires, et sans une reconnaissance de la dimension sécuritaire et humanitaire du débat sur les armes nucléaires. La réalisation de cet objectif exigera de tous les États qu'ils œuvrent ensemble à empêcher l'utilisation des armes nucléaires, afin d'éviter leur prolifération verticale et horizontale, et à parvenir au désarmement nucléaire, y compris en réalisant les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en veillant à son application universelle.

Nous encourageons tous les États à participer activement et de manière constructive à tous les forums pertinents en se concentrant clairement sur les mesures pratiques et efficaces qui contribueront aux objectifs de désarmement et de non-prolifération qui se renforcent mutuellement. Nous croyons que nous devons continuer à nous engager à renforcer les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires afin de nous donner la meilleure chance de nous assurer un avenir sûr exempt d'armes nucléaires pour nous tous et pour les générations futures.

Nous saluons l'offre faite par le Mexique d'organiser une conférence de suivi sur la question humanitaire et encourageons tous les États à y participer.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3) et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/68/PV.10).

Les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – le désarmement, la non-prolifération et le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – sont au cœur de l'équilibre et de l'efficacité du régime de réglementation nucléaire. L'Afrique du Sud estime que ces trois piliers nécessitent une attention égale et que les progrès dans un domaine ne doivent pas se faire au détriment des progrès dans un autre.

Dans cet esprit, la communauté internationale a convenu du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. La Conférence a reconnu l'importance du pilier de non-prolifération du Traité, mais a également rappelé les obligations de désarmement des États dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article VI. Dans ce contexte, les accords conclus lors des conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000 ont été réaffirmés par le document final de 2010.

Tant que les armes nucléaires existeront, l'humanité devra faire face à la menace d'une catastrophe. L'expérience montre que l'immense capacité incontrôlable et indifférenciée d'une détonation nucléaire va bien au-delà des frontières nationales, laissant la mort et la destruction dans son sillage. Cet impact, y compris les conséquences humanitaires, environnementales et socio-économiques à plus long terme, survivrait pendant des générations.

La communauté internationale a massivement exprimé sa préoccupation face à cette grave menace, qui a fait l'objet de la Conférence de mars 2013 sur les incidences humanitaire des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo. Tous les participants ont soutenu qu'aucun État ou organisme international ne pourrait réagir adéquatement face la situation d'urgence humanitaire qui résulterait d'une détonation nucléaire. L'Afrique du Sud attend avec impatience la conférence de suivi au Mexique en février 2014, qui nous permettra de poursuivre cet important dialogue.

Depuis la session de 2012 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, c'est avec plaisir que ma délégation s'est jointe à un nombre croissant d'États pour exprimer ses vives préoccupations concernant les conséquences humanitaires inacceptables des armes nucléaires. Même si la question des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires n'est pas nouvelle et fait partie des préoccupations internationales depuis la mise au point de ces armes, pendant de nombreuses années, ce message n'a pas été au centre des débats sur le désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de ce changement de discours, car l'on met désormais plus l'accent sur l'aspect humanitaire que sur la sécurité nationale. Les considérations humanitaires sont maintenant prises en compte comme des préoccupations fondamentales au niveau mondial et sont au cœur des débats sur les armes nucléaires.

Il y a un contraste frappant entre les énormes ressources publiques affectées aux armes nucléaires et l'aide au développement fournie en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Aujourd'hui, les coûts liés à l'entretien des arsenaux nucléaires représentent environ plus du double de l'aide au développement fournie à l'Afrique. Il est clair que cet état de choses n'est ni acceptable ni viable, dans un monde où les besoins fondamentaux des milliards d'êtres humains ne sont pas satisfaits.

Tant que les armes nucléaires existeront, la prolifération verticale et horizontale persistera. La poursuite de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs prouve que certains pays souhaitent toujours conserver ces armes indéfiniment, contrairement à leurs obligations et engagements juridiques.

Par conséquent, il faut tout mettre en œuvre pour éliminer ces menaces. L'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées sont la seule garantie qu'elles ne seront plus jamais utilisées. Le désarmement nucléaire est une question qui concerne légitimement tous les États et une responsabilité qui leur incombe. Par conséquent, l'Afrique du Sud estime que nous devons tous – États développés et en développement, États dotés d'armes nucléaires et États non dotés d'armes nucléaires – contribuer, en vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, à l'établissement d'un cadre, assorti d'indicateurs et d'échéanciers clairement définis appuyés par des systèmes de vérification solides.

L'Afrique du Sud salue les mesures de transparence prises par certains États dotés d'armes nucléaires consistant à fournir des informations sur leurs arsenaux nucléaires. En plus des engagements de communication d'informations pris en 2010, nous encourageons tous les cinq États dotés d'armes nucléaires à en faire davantage pour améliorer la transparence et renforcer la confiance entre les États parties.

Il convient de rappeler les engagements pris en vue de réductions supplémentaires, en dehors du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous déplorons que les engagements pris en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne se soient pas encore concrétisés. Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore ratifié ce Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire sans plus tarder.

En attendant l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, l'Afrique du Sud estime que les États qui ont renoncé à l'option nucléaire ont le droit d'exiger des garanties de sécurité inconditionnelles et juridiquement contraignantes. Nous déplorons l'absence de progrès à cette fin.

Nous sommes également préoccupés par l'absence de progrès en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui ferait avancer les deux objectifs que sont la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire. Les arguments invoqués contre un tel instrument se fondent sur diverses complications d'ordre technique et liées à la sécurité. Certains sont opposés à la prise en compte de tous les stocks tandis que d'autres soutiennent qu'il faut prendre en considération tous les stocks. Ma délégation est convaincue qu'il faut surmonter ces divergences de vues si nous voulons faire des progrès en vue de la conclusion de ce traité, une des mesures cruciales pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Mais cela ne sera possible que s'il existe un véritable engagement en faveur du désarmement nucléaire et la volonté politique nécessaire pour faire des progrès dans ce sens.

La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 a mis en lumière le mécontentement de la plupart des États parties devant l'absence de progrès dans la mise en

œuvre du Plan d'action de 2010, notamment la non-convocation en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il est clair que le succès de la Conférence d'examen de 2015 dépendra de la mesure dans laquelle les États parties s'acquittent de leurs engagements solennels, y compris l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'accélérer les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire.

Pour terminer, je voudrais réitérer que les armes nucléaires n'ont pas de place dans l'environnement de sécurité actuel. Les impératifs humanitaires qui justifient la nécessité de leur élimination complète exigent un engagement et une détermination collectifs renouvelés, en vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. L'Afrique du Sud est prête à contribuer à la réalisation de cet objectif.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.10).

Dans sa déclaration d'ordre général (voir A/C.1/68/PV.8), ma délégation a déjà abordé divers points qui revêtent de l'importance pour l'Autriche dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Je voudrais mettre en exergue les points supplémentaires suivants.

Pendant la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, le Président fédéral de la République d'Autriche, M. Fischer, a rappelé les propos de l'ancien Président américain Kennedy avant de déclarer que les armes nucléaires doivent être éliminées « avant qu'elles ne nous anéantissent » (A/68/PV.11, p.7). Une explosion nucléaire pourrait se produire à tout moment, délibérément ou par accident. Plus le risque de la prolifération des armes nucléaires s'accroît, plus le risque de leur utilisation s'accroît également. À l'instar de nombreux autres intervenants de haut niveau au cours de ce débat, le Président fédéral de la République d'Autriche a souligné que les armes nucléaires représentaient un danger intolérable pour l'humanité en raison des conséquences humanitaires dévastatrices qu'entraînerait leur emploi.

Par conséquent, il faut aborder la question des armes à l'échelle mondiale du point de vue de leurs incidences sur l'humanité sur le plans humanitaire, économique, environnemental, de la sécurité et du développement. La Conférence internationale qui s'est

tenue à Oslo en mars a conclu qu'une explosion nucléaire aujourd'hui déclencherait une crise humanitaire à laquelle aucun État ni aucun organisme international ne serait en mesure de répondre véritablement. Cela soulève de questions graves relativement à la responsabilité des États vis-à-vis de leurs citoyens, et en fait de l'humanité tout entière. En outre, il faut aborder la question des effets à long terme de l'emploi d'armes nucléaires à l'échelle régionale et mondiale. L'Autriche se félicite de l'annonce faite par le Mexique qu'il accueillera en février 2014 une conférence qui examinera cette question de manière plus approfondie.

Un monde exempt d'armes nucléaires est un objectif partagé par la communauté internationale. Pourtant, comme le Président autrichien l'a fait remarquer, nos efforts jusqu'à présent pour éliminer ces armes ont manqué d'ambition et n'ont donné que des résultats limités. Dans la déclaration qu'il a faite récemment dans cette enceinte au nom d'un nombre considérable d'États – la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'Autriche –, le représentant de la Nouvelle-Zélande a souligné qu'il fallait tout mettre en œuvre pour éliminer la menace que représentent les armes nucléaires.

L'Autriche se félicite de ce que, depuis l'année dernière, l'Assemblée générale ait de nouveau placé la question du désarmement nucléaire multilatéral sous le signe de l'urgence et intensifié ses efforts dans le cadre de la responsabilité qui lui incombe pour ce qui est de la paix et de la sécurité mondiales. À cet égard, le travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée a constitué une initiative fructueuse pour ce qui est de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

Le Groupe de travail à composition non limitée a souligné l'urgence de faire des progrès en vue de l'élimination des armes nucléaires. Il a clairement reconnu la responsabilité partagée de tous les États, ainsi que le rôle joué par les organisations internationales et régionales, les représentants, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales dans le processus. Et il a démontré qu'un travail de fond peut être réalisé dans ce domaine de manière ouverte, constructive, interactive et sans exclusive. Il faut l'appliquer aussi dans le cadre plus large du désarmement multilatéral. Le Groupe a adopté par consensus un rapport (A/68/514) qui examine plus en détail les divers instruments juridiques et les mesures politiques

nécessaires pour l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, lesquels peuvent constituer un outil important pour faciliter les futurs travaux dans ce domaine.

Nous encourageons maintenant les États, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et les représentants de la société civile à s'appuyer sur les travaux entrepris par le Groupe de travail à composition non limitée. Nous sommes convaincus que le projet de résolution A/C.1/68/L.34, présenté par le Costa Rica en tant que suite donnée aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée, recueillera un vaste soutien de la part des États Membres.

Nous avons la responsabilité collective de maintenir le désarmement et la non-prolifération nucléaires au premier plan des préoccupations politiques, d'utiliser pleinement les institutions et les instruments internationaux que nous avons mis en place, et d'agir d'urgence afin de progresser sur la voie de la réalisation de notre objectif commun, à savoir un monde sans armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un instrument clef à cet égard. S'il est correctement mise en œuvre, les engagements découlant du régime du TNP, y compris le Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, nous permettront de parvenir à un monde sans armes nucléaires, empêchant ainsi la prolifération des armes nucléaires. Cependant, nous réitérons notre préoccupation quant au fait qu'un certain nombre d'obligations découlant du TNP en matière de désarmement nucléaire n'ont pas été mises en œuvre. Nous devons intensifier nos efforts afin de relever les graves défis auxquels le régime du TNP est confronté.

M. Luque Marquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer l'adhésion de l'Équateur aux déclarations faites à la 3^e séance (voir A/C.1/68/PV.3) par le représentant du Suriname, au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans le cadre du débat général de la Commission, l'Équateur a indiqué que notre Constitution reconnaissait les droits de la nature, ce qui fait de cette dernière un sujet plutôt qu'un objet. En reconnaissant ces droits, nous fermons le cercle de sa relation intégrale et complémentaire avec les droits des êtres humains.

En vertu de cette démarche novatrice, la Constitution équatorienne, qui déclare mon pays comme zone de paix, condamne sans équivoque la mise au point et l'utilisation d'armes de destruction massive, car nous pensons que l'emploi ou la menace de ces armes constitue un crime contre la nature et contre l'humanité.

Cette pierre angulaire de la politique étrangère de l'Équateur s'est traduite de manière concrète par la participation active de mon pays à la création, en vertu du Traité de Tlatelolco, d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, la première au monde. Pour mon pays, l'expansion et la multiplication de ces zones sont une étape importante sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. C'est pourquoi nous regrettons que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû se tenir en 2012, n'ait pas encore eu lieu. Nous appelons les organisateurs à convoquer cette conférence dans les meilleurs délais.

La signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avait trois objectifs, à savoir empêcher la prolifération des armes nucléaires, garantir le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour ceux qui le souhaitent, et obliger les États dotés d'armes nucléaires à négocier de bonne foi la réduction et, en définitive, l'élimination de leurs armes nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires ont, pour leur part, empêché la prolifération de ces armes, alors que les États dotés d'armes nucléaires ont peu, voire rien, fait pour s'en débarrasser. C'est pourquoi nous appuyons la proposition de négocier, dès que possible, un traité multilatéral interdisant la mise au point, la fabrication, la possession, l'acquisition, l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires, tel que proposé par le projet de résolution (A/C.1/68/L.6) présenté par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés comme suite donnée à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11).

Entre-temps, les États dotés d'armes nucléaires doivent offrir, de façon obligatoire et par le biais d'un mécanisme multilatéral, des garanties qu'ils n'emploieront jamais leurs armes nucléaires contre ceux d'entre nous qui n'en possèdent pas. Les mécanismes pour aboutir à ce traité universel sur l'interdiction du recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires existent déjà. Ce qui manque, c'est la volonté politique

des États dotés d'armes nucléaires d'engager des négociations y relatives.

L'on a pu observer, au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'initiatives qui ont démontré que la priorité que la communauté internationale et les peuples du monde accordent au désarmement nucléaire est toujours aussi présente, voire plus. À cet égard, je voudrais mentionner la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo en mars, et dont la prochaine se tiendra en février prochain à Mexico, ainsi que la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire du 26 septembre, qui a été un véritable succès.

L'horreur qu'entraînent ces armes, dont l'humanité entière a pu en observer les conséquences à Hiroshima et à Nagasaki, doit inciter tous les États à dire : « Assez! Plus jamais ça! ». Leur emploi a été déclaré illégal par la Cour internationale de Justice. Par conséquent, leur simple possession ou menace d'emploi l'est aussi. Les États dotés d'armes nucléaires doivent y renoncer de manière universelle et obligatoire. C'est là une tâche urgente dont doit s'acquitter la communauté internationale. Ne décevons pas une fois de plus nos populations en ne parvenant pas à réaliser cet objectif auquel aspire l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre du droit de réponse. Je rappelle aux délégations que le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour. La première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Il s'agit vraiment d'une vieille et mauvaise blague lorsque certains pays – comme le Canada, les Pays-Bas ou d'autres, de même que l'Union européenne – n'osent pas s'exprimer et s'endorment même peut-être lorsqu'on en vient à Israël. Ils ne voient que trois États qui n'appliquent pas les résolutions de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Syrie étant l'un d'entre eux. Cependant, lorsque leur radar est orienté vers Israël, il se dérègle. Il semble que ces pays répètent les mêmes déclarations d'année en année pour ne citer que ces trois États, dont la Syrie.

Nous estimons qu'il est plus que temps qu'ils adoptent une approche plus transparente, plus objective et plus logique en ce qui concerne les menaces nucléaires

qui pèsent sur le monde en général, et sur la région du Moyen-Orient en particulier. Nous estimons également qu'il est impératif, à ce stade, que ces quelques pays arrêtent de se limiter au cercle dont ils font partie depuis quelques décennies, abandonnent la politique du deux poids, deux mesures qui guide leur méthodologie en ce qui concerne la question de la non-prolifération et déploient des efforts honnêtes pour appliquer les valeurs universelles qu'ils prétendent toujours protéger. La tendance à montrer du doigt tout en fermant les yeux sur la réalité est obsolète et archaïque.

Nous signalons à ce petit nombre d'États qui font de la Syrie le point central de leurs déclarations que ce mode d'action est contreproductif et que se précipiter à l'assaut de la Syrie n'est pas la voie à suivre. Les problèmes mondiaux ne concernent pas uniquement la Syrie. Les positions et les attitudes de ces États ne sont que des tentatives de limiter le rôle important de l'ONU, qui doit consister à lutter contre un grand nombre de problèmes internationaux. Leurs positions limitent le rôle capital de l'ONU à un rôle unique, à savoir appuyer leurs prises de position personnelles et négatives à l'encontre de la Syrie.

Nous appelons ce petit nombre d'États à déployer des efforts actifs et à s'engager dans la voie de la paix, de la réconciliation et de la diplomatie. La Syrie n'a jamais posé de menace à la paix et à la sécurité régionales ou internationales. Ce sont leurs positions négatives et passives à l'encontre de la Syrie qui posent une menace à la paix et à la sécurité du monde entier.

Leurs appels constants à faire la guerre à la Syrie menacent de déstabiliser l'Organisation et les États qu'elle représente. Ces quelques États ont colonisé des pays, commis des massacres et tué des millions de personnes au cours des décennies passées, et ils lancent aujourd'hui des accusations fantaisistes contre la Syrie. Bientôt, ils accuseront la Syrie d'être à l'origine des changements climatiques et du réchauffement planétaire. Si, pour une fois, ils se penchent sur le cas de leurs pays et examinent leurs intérêts nationaux dans le contexte de l'histoire récente et contemporaine, peut-être réaliseront-ils que cela suffit et qu'il est temps de déployer des efforts véritables pour défendre les intérêts internationaux.

La Syrie n'est pas une manchette à lire chaque matin à la une des journaux. Elle est un pays de 23 millions d'habitants qui sont aussi importants que les peuples de ces pays. Oui, la Syrie et les Syriens traversent actuellement une crise. Mais le rôle de ces

pays ne consiste pas à aggraver et alimenter la crise. C'est plutôt l'inverse. Ils doivent jouer un rôle constructif, et non destructeur.

M. Kim Ju Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Premièrement, ma délégation rejette pleinement les commentaires répétitifs, ennuyeux et provocateurs du représentant de la Corée du Sud, même si ces commentaires sont entachés de tentatives grossières de donner une image trompeuse de la situation actuelle.

Je vais maintenant donner quelques précisions en ce qui concerne la situation actuelle sur la péninsule coréenne. Le porte-avions nucléaire des États-Unis, le *George Washington*, qui est décrit comme une base militaire flottante et un monstre de guerre, navigue dans les eaux situées à l'est, au sud et à l'ouest de la Corée selon son bon vouloir. Cela montre clairement que l'initiative inconsciente des États-Unis et de la Corée du Sud visant à déclencher une guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée, tout en posant une menace militaire, a déjà dépassé les limites.

Nous ne pouvons que prendre note avec préoccupation du fait que l'entrée du *George Washington* dans les eaux situées à l'ouest de la Corée vise à prouver l'efficacité de la stratégie de dissuasion – un scénario irresponsable d'attaque nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée visant à provoquer une escalade de la confrontation avec ses concitoyens tout en faisant appel à des forces étrangères pour envahir la République populaire démocratique de Corée.

Une fois de plus, il est temps que la Corée du Sud se montre raisonnable, réfléchisse sérieusement aux graves conséquences de ses actes, qui alimentent la confrontation, et prenne conscience des causes qui ont donné naissance à la question nucléaire et de la provenance de la menace nucléaire, au lieu d'appeler au secours contre la force de dissuasion de ses concitoyens qui ne vise qu'à protéger l'existence même et la souveraineté de la nation coréenne tout entière.

M. Yoo Yeon-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vais réagir à la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation souhaite appeler l'attention sur le fait qu'en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la déclaration commune du 19 septembre 2005, la Corée du Nord a l'obligation d'abandonner toutes ses armes nucléaires et ses

programmes nucléaires existants, notamment son programme d'enrichissement de l'uranium. Dans ce contexte, la dernière résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur la question – la résolution 2094 (2013), du 7 mars – explique clairement que la Corée du Nord doit comprendre qu'elle ne peut rien obtenir en développant son programme nucléaire et en poursuivant ses provocations.

Nous tenons également à souligner qu'il est devenu objectivement évident que le naufrage du navire *ROKS Cheonan*, battant pavillon de la République de Corée, et l'attaque à l'artillerie contre l'île de Yeonpyeong sont des actes de provocation illégaux commis par la Corée du Nord. Plus particulièrement, les conclusions auxquelles est parvenu le groupe d'enquête concernant le naufrage du navire *ROKS Cheonan* font suite à une enquête approfondie, objective et scientifique à laquelle ont participé cinq pays – les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Suède. Ces conclusions ont été approuvées par la communauté internationale dans la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 9 juillet 2012 (S/PRST/2010/13). Nous exigeons que la Corée du Nord prenne des mesures responsables en ce qui concerne le *ROKS Cheonan* et l'île de Yeonpyeong et s'abstienne de toute nouvelle provocation.

Dans ce contexte, je rappelle une nouvelle fois à la Commission que nous espérons que la République populaire démocratique de Corée fera rapidement écho aux efforts concertés déployés par la communauté internationale en matière de dénucléarisation. Il est en effet regrettable que la République populaire démocratique de Corée consacre des sommes considérables au développement de ses capacités nucléaires et à la fabrication de missiles alors que la majorité de sa population continue de souffrir de pénuries alimentaires chroniques.

M. Kim Ju Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je pense que le représentant de la Corée du Sud n'a pas compris ce que j'ai dit dans mon intervention précédente en exerçant mon droit de réponse, à savoir qu'il pointait du doigt un coupable en ce qui concerne le navire de guerre *ROKS Cheonan* et le bombardement de l'île de Yeonpyeong.

Je tiens à ajouter qu'avant de pointer du doigt la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne la question nucléaire, la Corée du Sud devrait apprendre une fois de plus quelles sont les origines véritables de la question du nucléaire sur la péninsule coréenne, et elle devrait avoir le courage de dire ce qu'il faut dire à son maître; autrement, elle devrait demander de l'aide si le dialogue direct s'avère difficile.

Malgré tout, la réalité montre que la Corée du Sud et les États-Unis sont les vrais responsables de la menace nucléaire qui pèse sur la République populaire démocratique de Corée, et que la Corée du Sud supplie son maître d'annihiler la force de dissuasion nucléaire et les moyens de protection de l'ensemble de la nation coréenne.

En dépit de ce bavardage pitoyable, je doute que d'autres pays qui sont au courant des raisons qui nous ont poussés à nous doter d'une force de dissuasion nucléaire et de l'utilité d'une telle force trouveront un tel bavardage inutile.

M. Yoo Yeon-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite intervenir rapidement pour réagir à la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

La Corée du Nord a la terrible habitude de rejeter la responsabilité de ses activités illicites et de ses actes de provocation sur les autres. Il va sans dire que les tensions dans la région trouvent leur origine dans les tirs de missiles et les essais nucléaires auxquels continue de procéder la Corée du Nord. L'argument avancé par la Corée du Nord n'est rien de plus qu'un prétexte irresponsable et ridicule.

S'agissant de la dissuasion nucléaire, la volonté des États-Unis de proposer une dissuasion élargie dans le cadre de leur alliance avec la République de Corée a un caractère défensif. L'objectif est de dissuader la menace nucléaire que présente la Corée du Nord, et de protéger la République de Corée contre cette menace.

Les mots, seuls, ne valent rien. La Corée du Nord doit se conformer aux lois et normes internationales.

La séance est levée à 18 h 15.